

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT
PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG
COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 5 APRIL 2019
(Namiddagvergadering)

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 5 AVRIL 2019
(Séance de l'après-midi)

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 14h35.*

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Fadila Laanan, secrétaire d'État, en mission à l'étranger ;
- Mme Brigitte Grouwels, en mission à l'étranger ;
- M. Armand De Decker ;
- Mme Jacqueline Rousseaux ;
- M. Eric Bott ;
- Mme Nadia El Yousfi ;
- Mme Simone Susskind, en mission à l'étranger.

[107]

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

[109]

ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAELE

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,

betreffende "de richtlijnen aan de gemeenten inzake verkiezingsaanplakking gelet op het reglement aangenomen door de gemeente Vorst".

[111]

De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).- De verkiezingen zijn op til en dat geeft soms aanleiding tot problemen en wrijvingen. Mijn vraag gaat over het gemeentelijk reglement dat Vorst heeft

goedgekeurd over de aanplakkingsborden. Ik neem Vorst als voorbeeld, maar dat kan veralgemeend worden naar andere gemeenten waar er in het verleden ook al problemen waren en wellicht ook in de komende campagne problemen dreigen te ontstaan.

Het probleem is dat de gemeente Vorst zegt dat ze de aanplakkingsborden die ze ter beschikking stelt, op een billijke wijze zal verdelen. Billijk betekent iets merkwaardigs in Vorst. De Franstalige lijsten krijgen zes volledige borden en de Nederlandstalige drie volledige borden, althans die lijsten die in minstens twee van de parlementen vertegenwoordigd zijn. In de praktijk komt het erop neer dat een Franstalige lijst een volledig bord krijgt en een Nederlandstalige lijst een half bord, want er zijn ongeveer evenveel Franstalige als Nederlandstalige lijsten vertegenwoordigd in minstens twee van de parlementen, waarvoor we gaan stemmen.

Dat is uiteraard onaanvaardbaar. Er is geen enkel objectief verschil tussen een Nederlandstalige of een Franstalige lijst. In het gemeentelijk reglement staat ook dat de gemeente zal discrimineren op basis van de taalrol van de lijsten. Bij mijn weten is discrimineren op grond van taal verboden volgens de antidiscriminatiewetgeving.

In Brussel bestaat de gewoonte om ervoor te zorgen dat beide gemeenschappen op een fatsoenlijke en respectvolle manier met elkaar kunnen omgaan. Het reglement van de gemeente Vorst is daarmee in strijd. Ik vrees dat nog andere gemeenten dezelfde weg opgaan. Ik heb op dat vlak al slechte ervaringen gehad. Zo rezen ook in de gemeente Etterbeek al problemen.

Het zou goed zijn dat de regering ervoor zorgt dat het befaamde samenlevingsmodel, waar dikwijls over gesproken wordt, niet geschonden wordt en dat ze richtlijnen geeft en ingrijpt. Het reglement van Vorst toont aan dat dat soms nodig is.

Hebt u al contact opgenomen met de gemeentelijke overheid om deze discriminatie weg te werken?

Zult u als voogdijoverheid daarover richtlijnen opstellen en aan de gemeenten bezorgen om te vermijden dat de discriminatie ook op andere plaatsen gebeurt?

Zo zorgt u ervoor dat we op een fatsoenlijke manier naar de verkiezingen gaan, zonder dat de twee gemeenschappen de facto tegen elkaar worden opgezet.

[113]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- De verkiezingsaanplakking is een bevoegdheid die sinds de zesde staatshervorming en de afschaffing van de functie van gouverneur van het administratief arrondissement Brussel-Hoofdstad tot de bevoegdheid van de minister-president behoort. Het is dus de eerste keer dat ik deze materie behandel.

Voor de verkiezingen van 26 mei heb ik deze kwestie geregeld in het ministerieel besluit van 22 februari 2019 betreffende de verkiezingsaanplakking. Voor de gemeenteraadsverkiezingen werden de lijsten niet tot een bepaalde taalrol gerekend. Bijgevolg verschilt de regeling van de verkiezingsaanplakking voor de gemeenteraadsverkiezingen van die voor de Europese, federale en gewestelijke verkiezingen.

Twee belangrijke principes moeten worden gerespecteerd, het gelijkheidsbeginsel en het non-discriminatiebeginsel, zoals vervat in de artikels 10 en 11 van de Grondwet en in de wet van 10 mei 2007 ter bestrijding van bepaalde vormen van discriminatie.

In het kader van het administratief toezicht moeten de gemeenten hun reglementen betreffende de verkiezingsaanplakking niet in extenso aan de toezichthoudende overheid bezorgen. De toezichthoudende overheid krijgt wel een lijst van alle akten van de gemeenteraad, maar die lijst omvat enkel een beknopte omschrijving van de akte. De toezichthoudende overheid zal de gemeentelijke beslissing in kwestie bij de gemeente opvragen om, indien nodig, een toezichtmaatregel te treffen.

[115]

De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).- Ik begrijp uit uw antwoord dat u het probleem zult onderzoeken.

De verkiezingen vinden plaats op 26 mei 2019. Ik hoop dat u het niet aan de volgende regering zult overlaten om hierop controle uit te oefenen. Er is wel degelijk een probleem: artikel 19 van de antidiscriminatiewet wordt overtreden, aangezien de Nederlandstaligen op basis van taal worden gediscrimineerd en op een andere manier worden behandeld dan de Franstaligen.

Bovendien zijn er gemeenten waar dat probleem zich niet voordoet. Daar verloopt het aanplakken vlot en worden alle partijen gelijkwaardig behandeld. Ik hoop dan ook dat u proactief optreedt tegenover die gemeenten die nog geen besluit hebben ingediend, zodat dergelijke conflicten zich in de 21e eeuw in de hoofdstad van Europa niet meer voordoen.

[117]

ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW HANNELORE GOEMAN

AAN MEVROUW BIANCA DEBAETS, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET ONTWIKKELINGSSAMENWERKING, VERKEERSVEILIGHEIDSBELEID, GEWESTELIJKE EN GEMEENTELIJKE INFORMATICA EN DIGITALISERING, GELIJKEKANSENBELEID EN DIERENWELZIJN,

betreffende "de controlemaatregelen voor de Brusselse flitspalen waarvan een kwart defect zou zijn".

TOEGEVOEGDE ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER BRUNO DE LILLE,

betreffende "de overwogen maatregelen ingevolge de meervoudige defecten van de flitspalen".

[121]

Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).- Ik had u enkele weken geleden een vraag gesteld over de flitspaal op de Lambermontlaan. Het is verbijsterend dat die al tien jaar lang defect blijkt te zijn. Ik vreesde toen al dat er nog meer defecte flitspalen in het Brussels Gewest zouden staan. U zei dat u daarover inlichtingen zou inwinnen.

Inmiddels zijn er meer gegevens bekend. Het blijkt dat maar liefst 27 van de 95 flitspalen in het Brussels Gewest niet functioneren. Dat is een groot probleem. Iedereen vindt die flitspalen immers belangrijk om de wegpiraten in het Brussels Gewest aan te pakken. Het gaat daarbij zowel om preventie als om bestraffing.

Eerlijk gezegd begrijp ik niet hoe dit mogelijk is. De bevoegde administratie moet toch ooit eens opmerken dat bepaalde flitspalen geen overtredingen registreren?

Bestaat er geen controlesysteem voor de flitspalen? Hoe verklaart u dat dit probleem zo lang onopgemerkt bleef? Worden de gegevens van de flitspalen ergens verwerkt of gerapporteerd? Wie is er daarvoor verantwoordelijk? Hoe gaat dit in zijn werk? Krijgt uw kabinet daarover informatie? Voor de planning van uw beleid is het toch belangrijk om de flitspaalgegevens nauwgezet op te volgen?

Hoe zult u ervoor zorgen dat alle Brusselse flitspalen voortaan functioneren en dat die gegevens beter beschikbaar zijn voor iedereen?

[123]

De heer Bruno De Lille (Groen).- Net als heel wat andere Brusselaars was ik echt geschokt toen ik las dat haast 30% van de flitscamera's in Brussel niet werkt. Ik kan net als mevrouw Goeman helemaal niet begrijpen hoe dat mogelijk is en hoe dat zo lang onopgemerkt is kunnen blijven.

Flitscamera's vormen immers een van de speerpunten van uw verkeersveiligheidsbeleid. U hebt keer op keer herhaald dat u volop inzet op flitsen, maar nu blijkt dat 30% van de camera's het niet doet.

Hoe komt het dat de camera's niet werken? Hoe komt het dat daaraan niets is gedaan? Hoe komt het dat dat zo lang onopgemerkt bleef? Wie wordt geflitst, krijgt toch een boete? Denkt uw administratie of uw kabinet dan echt dat er niemand te snel rijdt als er geen boetes worden uitgeschreven? Dat lijkt me heel erg vreemd.

Hoelang zijn de camera's al stuk? Hoelang zijn respectievelijk de administratie en uw kabinet hiervan op de hoogte? Wat gaat u eraan doen?

Dit probleem moet absoluut worden opgelost. Het is echter te gemakkelijk om nu aan te voeren dat we niet naar het verleden, maar naar de toekomst moeten kijken. We moeten wie hiervoor verantwoordelijk is, op de vingers tikken, want er gebeuren nog altijd veel te veel ongevallen in Brussel. De mentaliteit van veel Brusselse autobestuurders kan niet door de beugel. Als we hen de indruk geven dat ze erop los kunnen rijden zonder bestraffing te riskeren, versterken we die mentaliteit nog.

Wat gaat er op korte termijn gebeuren? Misschien is het mogelijk om mobiele camera's naast de defecte vaste camera's te plaatsen, zodat het probleem in ieder geval al wordt opgelost.

[125]

Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.- We werden in de zomer van 2018 op de hoogte gebracht van het feit dat een aantal flitspalen in Brussel niet functioneerde. We hebben toen meteen een aantal nota's verstuurd met het verzoek om het probleem zo snel mogelijk op te lossen.

In de meeste gevallen was het probleem te wijten aan de staat van het wegdek. In tegenstelling tot de nieuwe generatie flitspalen, werken de oude flitspalen met lussen onder het wegdek. Het volstaat dan ook niet altijd om een camera te vervangen. Soms moet je de weg opbreken en dat vergt tijd. De diensten voor openbare werken hebben nu al meer werk op hun bord dan ze aankunnen. Dat verklaart waarom nog niet alle problemen opgelost zijn. Wanneer de weg wordt opgebroken, moeten bovendien geregeld elektriciteitsleidingen, kabels en dergelijke worden vervangen.

Tegen 22 april 2019 moeten 24 van de 35 defecte flitspalen hersteld zijn. Daarop zetten we nu volop in. De administratie heeft nog heel wat ander werk, maar dit is nu absoluut prioritair. Het is de bedoeling dat alle flitspalen tegen eind augustus opnieuw werken.

Bovendien is er in de begroting van 2019 700.000 euro uitgetrokken voor nieuwe flitspalen. Met dat budget zullen we elf nieuwe flitspalen kopen, waarvan er deze ochtend vier in gebruik zijn genomen op de Haachtsesteenweg, een plaats waar er veel ongelukken gebeuren. Schaarbeek is trouwens een van de gemeenten die slecht scoren op het gebied van verkeersveiligheid.

Daarnaast blijven we inzetten op alternatief controlemateriaal. Zo werden er naast de klassieke statische flitspalen ook lidar-systemen ingevoerd.

[127]

Momenteel heeft elke politiezone zijn eigen lidar-systeem. Die toestellen zijn verplaatsbaar en worden heel vaak ingezet. Vroeger waren er maar twee voor het hele gewest. De politiezones krijgen ook elk jaar middelen voor controlemateriaal, dat ingezet wordt voor louter repressieve doeleinden.

Sommige politievoertuigen hebben ingebouwde ANPR-camera's, inclusief automatische nummerplaatherkenning. Het gaat om anonieme wagens waaraan je niet kunt zien dat het politievoertuigen zijn. Ze staan telkens op een andere plaats staan om verkeersovertreders te vatten.

Ik denk dat de politiezones al zo'n 200.000 boetes hebben uitgeschreven voor overdreven snelheid, maar ik zal de exacte cijfers nog meedelen. Er wordt in elk geval meer en meer gericht gecontroleerd en dat is maar goed ook. We gaan zeker op dit elan voort.

[129]

Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).- Ik vind het prima dat er snel een oplossing komt. Ik ben ook blij dat u in nieuwe flitspalen op de Haachtsesteenweg investeert, en meer bepaald in het lidarsysteem. U moet er echter ook voor zorgen dat de huidige flitspalen in de toekomst blijven werken. Zult u ervoor zorgen dat de flitspalen vaker worden nagekeken?

U hebt niet geantwoord op mijn vraag waarom het rapport van de administratie in de zomer van 2018 plots bij uw kabinet belandde. Wie nam daarvoor het initiatief?

[131]

Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.- Alles wat een administratie doet, gebeurt op verzoek van de bevoegde minister. Mijn kabinet heeft om dat rapport gevraagd. Er wordt nu ook werk gemaakt van monitoring.

[133]

Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).- Er moet een centrale rapportering over de flitscamera's komen en het kabinet moet regelmatig een update krijgen over waar er geflitst wordt en welke de resultaten zijn. Op die manier komt u niet alleen te weten welke camera's defect zijn, maar ook waar de verkeersproblemen het grootst zijn en er zich de meeste overtredingen voordoen. Op die plekken kunt u dan snel ingrijpen.

Ik reken erop dat u daar in het belang van de verkeersveiligheid in heel Brussel werk van maakt.

[135]

De heer Bruno De Lille (Groen).- Ik vind uw antwoord helemaal niet geruststellend. Al vijf jaar zeggen we dat er aan de verkeersveiligheid moet worden gewerkt. Eindelijk hebben we een staatssecretaris in Brussel die een aantal bevoegdheden heeft gekregen inzake verkeersveiligheid. Wij vonden dat u niet snel genoeg vooruitgang boekte om zwarte punten aan te pakken, maar telkens weer zei u dat u echt inzet op flitspalen en het aanpakken van wegpiraten.

Nu moeten we vaststellen dat maar liefst een derde van de flitspalen niet werkt. U hebt daarover informatie moeten vragen aan uw administratie, die het blijkbaar niet nodig vond om u eerder in te lichten over het probleem. Daardoor hebt u het probleem pas onlangs ontdekt. Die flitspalen hebben het natuurlijk niet allemaal tegelijkertijd in augustus 2018 begeven. Ze waren dus ongetwijfeld al een hele tijd defect.

De flitscamera's staan op zwarte punten. Dat betekent dus dat een heleboel van die zwarte punten niet gecontroleerd zijn. Dat is ronduit schandelijk.

[137]

U schuift de schuld nu wel door, maar als staatssecretaris bent u wel degelijk verantwoordelijk, zeker als u van verkeersveiligheid uw speerpunt hebt gemaakt. Ik begrijp echt niet hoe dit is kunnen gebeuren.

Wat ik nog minder begrijp, is dat die flitspalen al een hele tijd defect zijn, dat u daarvan al sinds vorige zomer op de hoogte bent maar dat het maanden duurt voor ze hersteld worden. En plotseling zal de herstelling op twee weken geregeld worden! Dat is niet alleen omdat het in Bruzz heeft gestaan, maar ook omdat er helaas een dode gevallen is, waardoor er extra aandacht is voor verkeersveiligheid. Dat choqueert me en ik vind dat niet te verantwoorden. Uzelf en uw administratie moeten zich daarover eens ernstig beraden.

[139]

Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.- Ik weet niet of er pers in de zaal is, maar dat zou kunnen verklaren waarom ...

[141]

De heer Bruno De Lille (Groen).- Mevrouw de staatssecretaris, vroeg of laat moet u uw verantwoordelijkheid nemen. Ik ben zeker niet de enige die die vaststelling doet. Ik stel voor dat u nagaat wat er bij uw administratie fout loopt en dan daaraan wat doet.

Het is al te gemakkelijk om na een zwaar verkeersongeval op alle radiostations te komen verklaren "dat Brussel overal camera's plaatst", als dan blijkt dat de realiteit anders is. Sorry, maar dat is echt te gemakkelijk!

[143]

Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.- We moeten er nu vooral voor zorgen dat er een oplossing komt. Doen alsof ik hier zomaar maar wat aankondig in het parlement zonder daaraan gevolg te geven, is de waarheid geweld aandoen.

U weet maar al te goed dat van de 10 miljoen euro die jaarlijks naar het verkeersveiligheidsfonds gaat, 5 miljoen euro doorstroomt naar de politiezones. Ze gebruiken dat bedrag voor handhaving en controles op plaatsen waar de camera's niet werken.

[145]

De heer Bruno De Lille (Groen).- Als u de zaken niet goed in het oog houdt, loopt het verkeerd. U hebt heel veel geld gekregen voor het verkeersveiligheidsfonds, maar het budget wordt niet eens opgebruikt. In Vlaanderen worden wél alle middelen van het verkeersveiligheidsfonds gebruikt. Ook op dat punt vind ik uw antwoord niet overtuigend.

[147]

Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.- Mijnheer De Lille, we moeten naar elkaar luisteren. Ik heb u dan ook laten uitspreken, maar ik zou graag mijn zin afmaken.

Ik heb voor lidars gekozen, omdat die kunnen worden ingezet op plaatsen waar de camera's niet werken.

Dat valt inderdaad onder de bevoegdheid van het gewest en ik neem zeker mijn verantwoordelijkheid. Dat doe ik ook als het minder goed gaat; ik ben niet het type staatssecretaris dat alleen op persconferenties verschijnt als er goed nieuws is. Ook als het niet goed gaat, ben ik aanwezig.

De gemeenten moeten echter ook een steentje bijdragen en dat weet u maar al te goed. Dat neemt niet weg dat ik begrijp dat de Brusselaars verontwaardigd zijn.

[149]

De heer Bruno De Lille (Groen).- Het is mijn taak als parlementslid om u te controleren. Vijf jaar lang heb ik u gevraagd welke maatregelen u nam voor de zwarte punten en al die tijd hebt u de verantwoordelijkheid doorgeschoven. U zei altijd dat u inzet op flitscamera's, terwijl er een heleboel daarvan niet eens blijkt te werken. Nu we u daarmee confronteren, acht u het zelfs nog nodig om anderen de les te spellen. Dat is werkelijk schandalig!

[151]

Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.- We hebben in Schaarbeek kunnen merken dat achttien jaar bestuur van Ecolo/Groen geen garantie voor meer verkeersveiligheid inhoudt.

[153]

De heer Bruno De Lille (Groen).- In Brussel-Stad werkt er geen enkele camera. Mensen menen dat ze in veiligheid zijn en dat er gecontroleerd wordt en schepenen denken dat ze een verkeersveiligheidsbeleid kunnen voeren, maar het gewest doet niet wat het moet doen. U probeert de schuld op anderen af te schuiven, maar het is wel degelijk uw verantwoordelijkheid!

[155]

ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER ARNAUD VERSTRAETE

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,

betreffende "het standpunt van de regering ten aanzien van de opmerkingen van de sector over het congrescentrum van Neo 2".

[157]

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Gisteren verscheen in Bruzz een brief van een aantal organisatoren van beurzen. Zij omschrijven het Neo 2-project als een financiële puinhoop, maar vinden het nog niet te laat om een ramp te voorkomen. Het project met dit congrescentrum is volgens hen megalomaan en het moet bijgestuurd worden omdat het niet beantwoordt aan de behoeften van de markt.

Dat is een merkwaardig verhaal en het is zeker niet voor het eerst dat er kritiek komt op het project. Onlangs verscheen in Le Soir een artikel waarin staat dat de financiële vooruitzichten voor Neo 2 er slecht uitzien. Er werd ons voorgehouden dat het winkelcentrum de kosten op zich zou nemen, maar volgens het artikel in Bruzz zou Neo 2 maar liefst 400 miljoen euro kosten. Het gaat dus om liefst 20 miljoen euro per jaar en dat 20 jaar lang. Dat is een enorm bedrag.

Hoe reageert u op deze toch fundamentele kritiek? Welke aanpassingen overweegt u? Wat zijn de financiële vooruitzichten voor het project? Klopt het dat het 400 miljoen euro duurder zal uitvallen dan verwacht? Hoe valt dit te verklaren?

[159]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- De kritiek die we de voorbije week in de pers konden lezen, komt van de organisatoren van beurzen en niet van de organisatoren van congressen. Dat zijn twee sectoren die zeer sterk van elkaar verschillen op het gebied van hun corebusiness en op het gebied van de trends die zich wereldwijd in die sectoren aftekenen.

De auteurs van de open brief pleiten voor meer investeringen in infrastructuur die hun sector kan gebruiken voor de organisatie van activiteiten. Die bezorgdheid is gerechtvaardigd, maar daarover gaat het hier volgens mij niet.

In het Plan voor de internationale ontwikkeling van Brussel (PIO) wordt gewezen op de behoefte aan een congrescentrum dat aan de internationale normen beantwoordt. De sector die congressen organiseert in infrastructuren zoals het geplande Neo 2-congrescentrum, is in volle groei, dit in tegenstelling tot de beuzensector. Allicht is het die vaststelling die heeft geleid tot het ongenoegen waarover we deze week in de pers konden lezen.

In verband met de financiering en de risico's voor de overheid merk ik op dat overal waar dergelijke infrastructuur wordt gebouwd, de overheid altijd optreedt als bouwheer, in tegenstelling tot wat in de beuzensector het geval is.

Nu we weten hoe het congrescentrum waarvoor de opdracht is toegewezen, eruit zal zien, heb ik een consultancy-opdracht uitgeschreven. Die heeft een driedubbel doel. Om te beginnen moet ze duidelijkheid brengen over de economische leefbaarheid van het nieuwe congrescentrum. Voorts moet duidelijk worden wat de mogelijke gevolgen zullen zijn van de komst van het nieuwe congrescentrum voor de activiteiten die onze partners nu al op de Heizelvlakte organiseren. Het is met andere woorden de bedoeling om de onderlinge complementariteit en de wisselwerking te onderzoeken. Tot slot moet er een overzicht komen van de kandidaat-operatoren die interesse hebben om de Neo 2-infrastructuur uit te baten. Ik verwacht het definitieve verslag tegen 30 augustus 2019.

[161]

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- U wuift de kritiek van de beursorganisatoren over Neo 2 weg en doet alsof ze niets kennen van de organisatie van congressen, omdat dat een totaal andere sector is. Er klonk echter al eerder kritiek uit een andere hoek. Zij waren niet de eersten die zich afvroegen of de grootte van het congrescentrum nog beantwoordt aan de behoeften. Volgens de interne kritiek die gelekt zou zijn door Le Soir, zou het project al 400 miljoen euro kosten. U hebt die informatie niet bevestigd of ontkend, maar ik zou willen dat u kleur bekennt. Klopt dat cijfer?

U hebt een economische studie besteld. Ik leid daaruit af dat u dit project nog kunt bijsturen, rekening houdend met de conclusies van de studie. Dat is voor mij het belangrijkste. Is de regering bereid om het project bij te sturen op grond van de input van experts die aan het woord komen in de economische studie?

[163]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- We zullen die beslissing samen met de stad Brussel nemen.

[165]

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Ik heb gemerkt dat de Brusselse burgemeester Close openheid heeft getoond door te zeggen dat er nog tot in september aanpassingen mogelijk zijn.

[167]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Ik ben het daar helemaal mee eens.

[169]

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Het is belangrijk dat dit geen financieel fiasco wordt. Als de overheid duidelijke signalen krijgt dat de vooruitzichten slecht zijn, dan moet ze haar verantwoordelijkheid nemen en bijsturen. Ik reken op u om dat te doen.

[171]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "la protection de l'ensemble du jardin de la villa Dewin eu égard au récent avis de la commission de concertation".

[173]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- À la suite de la réunion de la commission de concertation qui s'est tenue le 27 mars dernier à Forest au sujet du projet jouxtant la villa Dewin, la commission a émis un avis défavorable unanime, tenant compte manifestement des 208 remarques et des 4.500 signataires de la pétition.

(Rumeurs)

[177]

Cet avis unanime a été émis en présence de la Direction de l'urbanisme (DU) et de la Direction des monuments et sites (DMS).

Pour rappel, ce projet prévoyait la construction de 39 logements, 41 parkings et la démolition de 29 arbres - mais, selon la commission de concertation, 34 auraient été abattus si ce projet avait abouti.

J'ai repris quelques arguments de cet avis : outre que le rapport plancher/sol (P/S) est trop élevé, il insiste sur les gabarits et la perte partielle du patrimoine naturel, et dit aussi en l'occurrence "qu'il y a incohérence dans la décision du gouvernement de classement partiel". C'est un fait assez interpellant : en présence et avec le soutien de la DU - votre administration -, un avis de la commission de concertation s'exprime dans ce sens !

Le même avis mentionne également la perte de qualité patrimoniale, rappelle que les dérogations doivent demeurer une exception et non la règle, et qu'il faut suivre l'avis de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS), qui est un avis conforme, et de la DMS.

Dans ce cadre, j'aurais souhaité - sans questionner les intentions du gouvernement - vous demander comment vous envisagez l'avenir de ce site.

(Rumeurs sur le banc du gouvernement)

[181]

Je ne m'intéresse pas à vos intentions, mais à votre vision des choses et, surtout, à la façon dont vous allez procéder alors que vous êtes en contradiction avec votre administration, dont l'avis allait en ce sens. En outre, ces jardins présentent un intérêt non seulement patrimonial mais aussi naturel et leur qualité d'espace vert risque bien de passer à la trappe.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- La réalité urbanistique leur dénie le statut d'espace vert.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- L'avis de la commission de concertation souligne pourtant le risque de supprimer un poumon vert dans un quartier où il y en a peu. Je ne fais que citer l'avis.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Certes, mais la destination du bien ne correspond pas à un espace vert. Sommes-nous d'accord ?

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Oui, mais il ne demeure pas moins une contradiction.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Non, je ne vois là aucune contradiction.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- L'avis reprend ce qui figure dans le Plan régional de développement durable (PRDD).

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Si l'on décide demain qu'aucune construction n'est possible à cet endroit, quelqu'un devra payer. Me suivez-vous ? Ce ne sera pas la Région, mais bien la commune, qui devra éventuellement dédommager la perte de valeur selon la jurisprudence du Conseil d'État. En termes

juridiques, ces matières ne souffrent aucune discussion dans un État de droit et l'on ne saurait se satisfaire de bonnes intentions. Vous aurez beau évoquer un poumon vert, la réalité juridique s'imposera.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je suis d'accord mais je regrette néanmoins que l'ensemble n'ait pas été classé dès le départ, ce qui aurait pu changer bien des choses.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Cela n'aurait rien changé du tout à la destination du bien : un terrain à bâtir.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Dès le moment où un classement comme jardin serait survenu, il n'aurait plus été possible de bâtir.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- On ne peut classer comme jardin un patrimoine qui ne peut l'être. Même dans une zone de classement, on ne peut pas transformer un terrain à bâtir en jardin. Ne racontez pas des choses qui ne sont pas !

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- On aurait très bien pu retenir un classement comme jardin.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- La demande ne portait pas sur ce point.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- La demande portait sur la villa et sur l'ensemble des jardins qui l'entourent.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Non ! Vos informations sont erronées. On peut effectivement estimer que la zone de classement s'étend et comprend la totalité du site, mais cela ne signifie nullement qu'il soit possible de transformer la destination du bien. On ne peut pas la modifier et il continuera à être reconnu comme terrain à bâtir. Ensuite, il faut déterminer si elle se situe ou non dans la zone classée et, le cas échéant, répondre à d'autres conditions fixées selon l'avis avis conforme de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS). Mais cela n'interdit pas de construire.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Vous m'expliquerez un jour, en termes juridiques, comment on peut construire sur un terrain correspondant à un jardin classé.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Vous avez bien été échevine de l'urbanisme ? À vous entendre, on pourrait en douter. Vous devriez savoir que l'on ne change pas la destination d'un bien par un classement.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Non, mais on change ce que l'on est autorisé à y faire.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Pas du tout. Vous classez le bien, un point c'est tout.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Si le bien est considéré comme un jardin, comment voulez-vous y construire ?

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Mais on ne demande pas de classer un jardin !

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Mais si, puisque l'on demandait de classer l'ensemble. La demande initiale visait l'ensemble et vous avez procédé à un classement partiel.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Même si l'ensemble avait été classé, le terrain à bâtir serait resté un terrain à bâtir.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je pense que nous ne tomberons pas d'accord aujourd'hui.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Les déclarations, même bien intentionnées, ne suffisent pas dans ce dossier qui mérite au contraire un peu de sérieux. Vous racontez n'importe quoi !

[221]

M. le président.- Quand on envisage de construire, l'architecte doit tenir compte du classement d'un bien proche.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- On ne demandait pas le classement du jardin...

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Mais si ! On demandait le classement de tout le pourtour et vous avez répondu par un classement partiel !

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- C'est faux.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je pense que j'ai raison.

[223]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Je comprends que vous ne soyez plus échevine de l'urbanisme. Vous racontez n'importe quoi ! Il ne fallait pas dire en riant que vous aviez raison.

[225]

M. le président.- Le bâtiment qui y serait érigé devrait simplement tenir compte, en matière d'exigences architecturales, de la proximité d'un bien classé. C'est tout.

[227]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Je suggère qu'à l'occasion de la prochaine législature, nous organisons, pour les membres de l'assemblée, un minimum de formations au sujet des règles de droit et des implications d'un classement. Il est faux de croire que la destination peut être changée par le biais de ce dernier !

[229]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- M. Draps, qui a été ministre, me dit que ce n'est pas exact.

M. le président.- Ne mêlez pas M. Draps à tout cela, je vous en prie !

(Rumeurs)

[231]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- S'il s'était agi d'un espace vert, cet endroit n'aurait pas fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme.

[233]

M. le président.- Celui qui construira à cet endroit sera tenu de prendre en considération l'harmonisation de son architecture avec les lieux ou les biens qui ont été classés.

[235]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Je veux éviter que l'on se serve de la procédure de classement pour empêcher le développement de projets qui apportent une réelle valeur ajoutée.

Il ne faut pas mélanger les genres. Dans ce dossier comme dans d'autres, on a tendance à se servir de procédures et à les détourner de leur finalité. Un exemple emblématique est celui de la demande de classement de la berme centrale de l'avenue Franklin Roosevelt.

[237]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je sais bien, mais cela n'a rien à voir. Ce n'est pas du tout le même contexte.

[239]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- La demande de classement visait, en fait, à empêcher l'aménagement d'une ligne de tram sur l'avenue Franklin Roosevelt, puisqu'il n'y avait aucune raison de classer une pelouse.

(Remarques)

Ce dossier se divise en trois volets.

La décision du gouvernement n'autorise pas la réouverture d'une demande de classement avant cinq ans. Nous sommes dans un État de droit, ce délai court toujours et toute nouvelle demande est par conséquent irrecevable. Pour contester cette décision de classement partiel, il aurait fallu introduire, à l'époque, un recours au Conseil d'État.

La commune a alors introduit, au mois de février, une demande d'inscription sur la liste de sauvegarde, qui est actuellement instruite par l'administration. Nous verrons comment cela évoluera, mais quand bien même cet espace serait inscrit sur les listes de sauvegarde, cela n'empêcherait pas pour autant - puisqu'il s'agit, ici, de détourner des procédures pour faire échouer un projet - le demandeur d'introduire une nouvelle demande de permis d'urbanisme.

La demande de permis d'urbanisme déposée a fait l'objet d'un avis unanimement défavorable. Cela doit être confirmé par une décision du fonctionnaire délégué et j'imagine qu'il tiendra compte de l'avis défavorable des différentes administrations. Il a en effet été estimé que cette demande ne correspondait pas à une série de conditions et il est donc probable que le demandeur sera amené à revoir sa copie.

Cela se passe donc exactement comme dans tout autre dossier. Les règles d'urbanisme, qui sont là pour assurer un développement équilibré de la Région, s'appliquent normalement.

[241]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Selon moi, la nouvelle demande de classement arrive trop tôt dans le processus. Je vous rejoins complètement sur ce point.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Si nous faisons droit à cette demande, le propriétaire n'aurait qu'à introduire un recours auprès du Conseil d'État pour obtenir gain de cause.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) est clair sur ce point. Je m'interrogeais sur le classement partiel. C'est d'ailleurs mentionné dans l'avis de la commission de concertation. Je ne l'ai donc pas inventé.

Mardi dernier, en Commission de l'environnement, nous avons examiné une ordonnance sur les espaces verts, le maillage vert, etc. M. El Khannouss nous a affirmé que le Plan régional de développement durable (PRDD) suffisait à cet égard. Ici, l'avis de la commission de concertation dit aussi que c'est en contradiction avec le PRDD. Je n'ai rien inventé. J'ai lu et noté ces extraits de l'avis de la commission de concertation. Je vous invite d'ailleurs à le lire

Rudi Vervoort, ministre-président.- Je demanderai à l'administration et sa directrice générale ce qu'il en est. Dans tous les cas, le Plan régional d'affectation du sol (PRAS) s'applique. Il détermine précisément la destination de chaque parcelle dans cette Région. En l'occurrence, la destination de la parcelle en question n'est autre que terrain à bâtir.

Un avis de la commission de concertation peut dire n'importe quoi ! Pour ma part, je vérifierai si c'est l'administration générale qui a dit cela, mais je reste sceptique. Le PRAS est très clair : vous ne pouvez pas transformer la destination d'un bien sur la base d'un avis. Si nous en arrivions là, nous introduirions une insécurité juridique totale dans cette Région, dont nous nous passerions volontiers.

M. Ahmed El Khannouss (cdH).- Je souhaiterais intervenir, car j'ai été mentionné. Je n'ai jamais dit que le PRDD suffisait pour le maillage vert. J'ai été beaucoup plus explicite par rapport à tout ce qui a été fait en complément du PRDD pour répondre à la mise en place de ce maillage vert, tant dans le cadre de l'agenda 21 local que du travail réalisé par les communes et d'une série d'appels à projet entamés par le gouvernement. C'est un peu plus complet que ce que Mme Teitelbaum a affirmé.

M. le président.- Ne confondons pas PRDD, PRAS et classement, sans quoi nous allons nous perdre !

[253]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME FRANÇOISE DE SMEDT

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "les mesures en faveur d'emplois de qualité à la lumière de récentes statistiques sur la baisse du chômage des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale".

Mme Françoise De Smedt (PTB*PVDA-GO!).- Mercredi dernier, un article du journal Le Soir faisait état d'une baisse du chômage des jeunes depuis septante mois à Bruxelles.

Ces chiffres cachent une toute autre réalité. En effet, un tiers des jeunes ne figurent plus dans les statistiques parce qu'ils ont été exclus du chômage. Un autre tiers a trouvé du travail, mais quel type de travail ? S'agit-il d'emplois stables à temps plein ? Nous pouvons en douter, puisqu'à Bruxelles, un quart des emplois sont à temps partiel et 15% sont sous contrat temporaire. Ce dernier chiffre est même en hausse.

Un syndicaliste d'une grande entreprise bruxelloise explique que depuis dix ans, il voit arriver des jeunes qui ont galéré quatre ou cinq ans au chômage et qui ont parfois travaillé à peine un ou deux mois sur l'année. Cette précarisation du travail devient la norme.

En outre, le nombre de chômeurs reste important, avec 90.000 demandeurs d'emploi et un taux de chômage chez les jeunes toujours supérieur à 23%, voire 50% dans certains quartiers.

Partagez-vous ce constat que derrière des statistiques en baisse, les jeunes se retrouvent en réalité dans des emplois précaires qui n'assurent pas leur avenir ?

Que comptez-vous faire pour y remédier ?

[257]

M. Didier Gosuin, ministre.- Nous avons bel et bien fait diminuer de manière considérable le chômage des jeunes et le chômage dans sa globalité. Il est vrai que la majorité des créations d'emplois enregistrées ces dernières années ne sont pas des contrats à durée indéterminée (CDI). Une partie de ces emplois sont en effet précaires. Cette situation n'est évidemment pas réjouissante.

Certes, nous ne sommes pas seuls à la manœuvre, mais nous avons décidé de ne plus subventionner à l'avenir les emplois non durables. En effet, avant que nous ne prenions en charge cette compétence, la grande majorité des emplois subventionnés avaient une durée inférieure à six mois. Désormais, tous les emplois subventionnés sont à minima de plus de six mois et, à 64%, des CDI. Dans la réforme de l'emploi, nous avons fait en sorte que les moyens venant de la Région bruxelloise en direction du monde économique soient affectés au soutien des emplois durables. Mais des mesures complémentaires doivent sans doute être prises, certainement au niveau fédéral.

Mme Françoise De Smedt (PTB*PVDA-GO!).- Outre les emplois subventionnés, vous avez également la main au niveau régional sur l'emploi public. Ce levier permet la création d'emplois stables et de CDI. Je pense notamment au défi climatique que nous devons relever et qui pourrait engendrer la création d'emplois publics.

M. Didier Gosuin, ministre.- Vous avez raison, et nous agissons dans ce sens. Dans les communes, les centres publics d'action sociale (CPAS), les hôpitaux et les administrations, nous n'engageons pas des personnes pour deux jours voire une semaine. Tous les emplois que nous créons dans la fonction publique sont durables et de qualité.

[263]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL

À M. PASCAL SMET, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS,

concernant "le nouveau contrat de gestion de la STIB approuvé par le Gouvernement le 4 avril 2019".

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE MME CÉLINE DELFORGE,

concernant "l'adoption du contrat de gestion de la STIB par le gouvernement".

[267]

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Il s'agit d'un gros dossier fondamental pour la mobilité bruxelloise et qui arrive en toute fin de législature : le contrat de gestion de la STIB adopté hier par le Conseil des ministres. Nous nous interrogeons sur la méthode de ce gouvernement. En effet, ce contrat de gestion était attendu depuis deux ans. Il est vrai que le report du délai par deux fois est permis et que vous y avez recouru autant que possible.

Pourquoi un tel retard ? Quelles ont été les pierres d'achoppement ? Étaient-elles de nature technique, juridique ou plutôt politique ? Comment avez-vous réglé toutes ces problématiques en fin de législature ?

Par ailleurs, vous avez fait appel à un bureau de consultance externe pour rédiger ce contrat de gestion. Pourquoi ? Quel était le rôle exact de ce cabinet de consultance ? Il s'agit de coûts supplémentaires énormes. La STIB compte pourtant pas moins de 9.000 agents. Nous avons du mal à croire qu'il n'existe pas de grands juristes ni de grands techniciens parmi eux car la STIB compte du personnel de grande qualité. Il est donc curieux que vous n'ayez trouvé personne à même de rédiger le contrat de gestion ou de conseiller votre cabinet sur la ligne politique à suivre en matière de transports publics.

Cette adoption in extremis empêche véritablement le parlement de discuter et d'insuffler une dynamique aux transports publics pour les cinq ans à venir. Vous liez totalement le prochain gouvernement à ce que vous décidez aujourd'hui, car un contrat de gestion est adopté pour une durée de cinq ans, avec une date de début et une date de fin.

[271]

Mme Céline Delforge (Ecolo).- J'avoue avoir été interloquée d'apprendre que le contrat de gestion était soumis au gouvernement en dernière minute, à la veille de la fin de législature, quand il n'y a plus de commission parlementaire. Pour rappel, ce contrat de gestion lie la Région à la STIB et définit leurs relations, droits et devoirs respectifs pendant cinq ans. Régulièrement, quand les députés posent une question sur ces aspects, on les renvoie vers le contrat de gestion, ce qui témoigne de son importance.

Après deux ans de retard, on apprend aujourd'hui que ce contrat de gestion passe au gouvernement et que le parlement ne pourra pas en débattre. Quel dommage ! Vous nous avez assez répété que vous ne participiez pas au gouvernement précédent. Néanmoins, nous avons connu, sous la législature passée, des avancées, notamment en termes de démocratie. Une évaluation du contrat de gestion qui arrivait à expiration a été présentée et débattue au parlement. Ceci a permis de mieux appréhender le nouveau contrat.

Ce n'est pas le cas cette fois-ci : en agissant de la sorte, vous échappez à tout débat démocratique et au contrôle parlementaire. Aujourd'hui, nous ne discuterons que de la forme. Il n'y aura sous cette législature aucune discussion sur le fond de ce contrat de gestion, ni devant le parlement, ni devant les citoyens. De plus - et c'est une première inouïe - vous contraignez le prochain gouvernement pour cinq ans !

(Remarques de M. Smet)

Cela ne vous plaît pas, mais c'est un fait ! Sinon, dites-moi quand aura lieu ce débat sur le fond au parlement.

[273]

Cette discussion n'aura pas lieu. J'aimerais donc savoir quand et où ce contrat de gestion va être publié. Par ailleurs, une évaluation du contrat de gestion précédent eût été bien utile, car nous savons peu de choses sur son contenu.

Une résolution est sur le point d'être votée en rapport avec le harcèlement dans les transports publics. Cette résolution vise l'introduction dans le contrat de gestion d'une série de dispositions. Malheureusement, nous n'aurons pas l'occasion d'en discuter, et nous ignorons si les dispositions en question seront intégrées dans le contrat de gestion. En tout état de cause, elles n'y figureront pas pendant les cinq prochaines années puisque le contrat de gestion est conclu pour cinq ans.

Il est non seulement regrettable que vous ayez mis tant de temps pour y arriver mais, voyant que les débats parlementaires touchaient à leur fin, vous auriez pu avoir la décence de laisser le gouvernement suivant prendre la situation en main, de façon à ce qu'il y ait contrôle parlementaire, débat démocratique et évaluation du contrat qui arrive à expiration.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

[277]

M. Pascal Smet, ministre.- Dans les faits, ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement sortant lie un futur gouvernement. Quand nous sommes entrés en fonction, un contrat de gestion nous liait pour quatre ans. C'est mécanique.

Un contrat de gestion se conclut entre le gouvernement et l'opérateur. L'ordonnance stipule clairement que le gouvernement en informe le parlement. Nous allons y procéder. Je suis en train de vérifier si le dernier contrat de gestion a bien été transféré ou rendu public.

Le contrat de gestion est négocié pour une période. Nous avons d'abord dû renouveler en 2017 la désignation de la STIB comme opérateur unique pour le transport en commun dans cette Région. Selon le droit européen, on doit attendre au minimum un an pour conclure un contrat de gestion. Nous avons dépassé ce délai. Mais nous voulions que certains aspects du Plan Good Move se retrouvent dans le contrat de gestion de la STIB. Ce sera le cas : pour la première fois, celui-ci inclut des alinéas sur les personnes à mobilité réduite. La STIB en a fait un objectif stratégique.

[279]

Nous avons fait un travail de fond. Auparavant, peu de personnes comprenaient vraiment le contrat de gestion. C'est pourquoi j'ai voulu le simplifier, le rendre plus transparent et faciliter le suivi des investissements pour le parlement.

En outre, la plupart des politiques qui figurent dans le programme pluriannuel d'investissement avaient toutes déjà été décidées par le gouvernement, qu'il s'agisse de l'extension du métro, du déploiement du bus ou des nouvelles lignes de tram vers Tour & Taxis et Neder-Over-Heembeek. La Ville de Bruxelles souhaitait d'ailleurs que ces dernières soient inscrites dans le contrat de gestion de la STIB.

Afin de travailler sur le long terme, la période couverte par le contrat a été étendue jusqu'en 2028 et l'investissement est passé de 5,2 milliards d'euros à 6,2 milliards. Il a été tenu compte de l'électrification de la flotte puisqu'à partir de 2025 seuls des bus à zéro émission pourront être achetés.

C'est un bon contrat de gestion. Plusieurs groupes de travail ont été mobilisés. Nous avons fait appel à un bureau externe parce qu'il aurait été étrange, sur le plan juridique, que la STIB fasse appel à son propre personnel pour établir un contrat qu'elle doit conclure avec le gouvernement. Cela n'aurait pas été correct.

Le bureau externe a accompagné les groupes de travail pour rédiger le texte, assurer le secrétariat, etc. Des représentants de mon cabinet, de la STIB et de Bruxelles Mobilité, et d'autres parfois, siégeaient dans les groupes de travail.

(Remarques de Mme d'Ursel)

[283]

Nous n'avons rencontré aucun des problèmes politiques ou techniques évoqués. Par ailleurs, nous avons intégré les demandes formulées par les syndicats. Des opérations semblables à "Drive", qui a eu lieu par le passé, sont aussi davantage évoquées dans le contrat de gestion.

En plus d'être un opérateur majeur en termes de mobilité, la STIB est aussi un employeur très important en Région bruxelloise. En rédigeant ce contrat de gestion, nous avons donc clairement pris en compte les nombreux travailleurs de la STIB. En outre, notre attention s'est aussi portée sur les conditions de travail des femmes au sein de cette société de transport, conditions qu'il faut adapter.

J'ai souvent dit en commission de l'infrastructure que nous allions conclure le contrat de gestion de la STIB avant la fin de la législature. C'est aujourd'hui chose faite et, si tel n'avait pas été le cas, vous auriez reproché au gouvernement de ne pas avoir fait son travail. Par ailleurs, à la différence du Parlement fédéral, le Parlement bruxellois est en fonction jusqu'au 25 mai.

[285]

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Sans disposer du contrat de gestion ou du plan d'investissement, il est difficile de donner un avis. Par ailleurs, cela n'a pas beaucoup de sens de prendre en fin de législature une décision que vous n'appliquerez pas ! La moindre des choses est de respecter le parlement en proposant un calendrier de présentation, de discussion et d'exécution. Votre méthode n'est pas idéale, car personne ne sait qui sera au pouvoir au lendemain des élections.

Vous parlez du dispositif Good Move. Il semble bon à première vue et nous adhérons à cette coconstruction en matière de mobilité, mais ce processus devra-t-il s'adapter au contrat de gestion de la STIB imaginé par d'autres que ceux qui l'appliqueront ? Ce n'est pas une façon de faire optimale.

En outre, vous dites tout et son contraire. Vous affirmez avoir simplifié le contrat de gestion - ce que nous saluons -, mais avoir tout de même besoin de cabinets d'étude et de consultants externes grassement payés pour des tâches que l'administration ne sait pas faire. Or j'ai relu la demande faite à ces bureaux dans l'avis de marché : il s'agit de la rédaction d'une note de politique générale et de l'élaboration du contrat.

[287]

Franchement, j'attends autre chose d'un cabinet de consultance ! Son rôle n'est pas de fixer la ligne politique d'un contrat de gestion. Soit, nous ne serons pas d'accord sur ce point.

Je n'ai pas eu l'occasion de lire ce contrat de gestion. Qu'en est-il, par exemple, de la gratuité, complète ou partielle, évoquée ici par nombre de partis ? Je serais curieuse de le savoir car, en la matière, certains défendent, à la veille des élections, des lignes dont on ne sait pas si elles sont reprises dans ce document. C'est une drôle de façon de travailler. Qui peut encore les croire ?

[289]

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Monsieur le ministre, vous faites comme s'il n'y avait rien de nouveau. Pourtant, c'est inédit : le prochain gouvernement n'aura pas l'occasion de préparer et d'approuver le prochain contrat de gestion parce qu'il va être tenu tout au long par l'actuel.

Deuxièmement, vous avez du culot ! Vous êtes en train de nous donner deux ou trois éléments du contrat de gestion sur un coin de table, comme si nous étions dans un bar à minuit, et vous concluez en disant : "C'est un bon contrat de gestion." Au moment où nous vous disons que nous aimerions un contrôle parlementaire et un débat démocratique ! Excusez-moi, mais il faut quand même avoir de l'audace pour oser dire une telle chose !

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et de Groen)

Vous dites : "On va investir six milliards." "On", M. le ministre ? De qui s'agit-il ? Ce ne sera pas vous qui le ferez entre maintenant et le 26 mai. Nous sommes clairement face à l'adoption en dernière minute d'un texte qui liera le gouvernement suivant. Il fallait le décider plus tôt, M. le ministre, si vous vouliez pouvoir jouer avec un contrat de gestion.

Enfin, la presse aura été informée avant les parlementaires du passage de ce contrat de gestion au gouvernement. C'est extraordinaire.

Vous dites qu'il s'agit d'un contrat entre un opérateur et un gouvernement. Nous le savons : pour la RTBF, le contrat de gestion est discuté démocratiquement. Même s'il n'est pas voté par le parlement, cela ne veut pas dire que ça ne suscite pas débat. Manifestement, ici, nous devons tirer la triste conclusion qu'un bureau d'experts privé a plus de pouvoir et de droit de regard sur un enjeu qui se chiffre en milliards, qui concerne la vie quotidienne de nombreux Bruxelloises et Bruxellois, qui concerne des milliers d'emplois.

Vous dites que les syndicats sont contents. Peut-être, mais je n'en sais rien. J'aimerais bien lire le texte, mais cela ne sera pas possible, vous le savez aussi bien que moi. Vous nous dites ça sans rire. Eh bien ce bureau privé a plus de pouvoir dans cette Région que le parlement ! C'est scandaleux.

Votre attitude est vraiment très légère, car vous auriez pu faire l'évaluation plus tôt. Nous n'avons pas vu passer cette évaluation alors que nous l'avions reçue lors de la législature précédente. Vous savez qu'en politique, les évaluations aussi sont importantes.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et de Groen)

[295]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAGALI PLOVIE

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'état d'avancement du dossier des cellules de reconversion eu égard à la fermeture annoncée de l'usine Lipton à Forest".

[297]

Mme Magali Plovie (Ecolo).- La semaine dernière, l'usine Lipton de Forest, qui appartient au groupe Unilever, a annoncé sa fermeture. Cent vingt-six emplois sont touchés.

Par ailleurs, voici quelques semaines s'est tenu un sommet social bruxellois, qui a réuni les interlocuteurs sociaux et mis en avant plusieurs priorités. L'une d'elles était la mise en place des cellules de reconversion.

Je ne reviendrai pas sur la définition ou sur l'importance de ces cellules. On voit cependant qu'elles existent et qu'elles se développent en Wallonie. On sait également qu'il était prévu d'en créer à Bruxelles dans le cadre de la Stratégie 2025. Nous arrivons pourtant à la fin de la législature et force est de constater que ces cellules de reconversion n'ont pas pu être mises en place.

J'aimerais tout d'abord savoir quelles mesures vous avez pu prendre en rapport avec les emplois et les travailleurs de l'usine Lipton. Il ne s'agit pas de la première fermeture d'usine, et ce ne sera probablement pas la dernière non plus.

À quels obstacles avez-vous été confronté dans le cadre de la mise en place des cellules de reconversion ?

[299]

M. Didier Gosuin, ministre.- Pour l'usine Lipton, j'en suis toujours au stade de l'information diffusée par la presse. La procédure Renault n'est même pas encore confirmée. Laissons la phase de négociation suivre son cours entre la direction et les représentants des travailleurs. Ce n'est qu'une fois cette étape passée que le ministre compétent est officiellement saisi du problème.

En ce qui concerne la problématique des cellules de reconversion, comme vous le savez, le projet figure dans la Stratégie 2025 qui, comme son nom l'indique, porte jusqu'en 2025. Tous les interlocuteurs ont défini ensemble les priorités pour chaque action. L'unanimité entre les interlocuteurs a constitué une priorité pour nous et toutes les priorités ont été prises en compte. C'est la légitime préoccupation de tout interlocuteur social.

Cinq années durant, c'est-à-dire pendant la moitié du terme de la Stratégie 2025, nous avons travaillé afin d'engranger les résultats attendus, conformément aux priorités arrêtées par les interlocuteurs sociaux. Cependant, il reste encore du pain sur la planche. Après mon passage au gouvernement, il y aura encore beaucoup de travail, rassurez-vous.

Cela étant, pour l'ensemble des réorganisations antérieures, le même type de procédure, incluant un accompagnement personnalisé des agents, a été mis en place par Actiris sans qu'il y ait de facto de cellule de

reconversion. Le résultat était identique à celui d'une cellule de reconversion, que ce soit pour AXA ou d'autres restructurations importantes que nous avons connues par le passé.

[301]

Mme Magali Plovie (Ecolo).- J'entends bien que nous sommes au milieu du gué, puisque la Stratégie 2025 nous laisse encore cinq ans.

Ma question portait sur les obstacles que vous aviez rencontrés dans la mise en œuvre des cellules de reconversion.

M. Didier Gosuin, ministre.- Je n'ai rencontré aucun obstacle. La priorité des actions a été définie par le gouvernement et l'ensemble des interlocuteurs sociaux. Toutes ont été réalisées. Les interlocuteurs sociaux ont classé les priorités de la Stratégie 2025 pour dix ans. Je les ai toutes traitées et assumées. Le gouvernement suivant poursuivra, je l'espère, cette stratégie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Lors du sommet social, il a été souligné que la Région devait en urgence mettre en place ces cellules de reconversion.

M. Didier Gosuin, ministre.- Un seul interlocuteur a évoqué l'urgence. Je respecte son avis, mais mon rôle de ministre est de traiter les priorités unanimement défendues par les interlocuteurs. Je recherche le consensus et avance méthodiquement pour réaliser cette stratégie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- J'entends bien. Le prochain gouvernement devra donc s'y atteler.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et Groen)

[313]

PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

PROPOSITION DE RÉOLUTION DE MME CAROLINE DÉsir, M. EMMANUEL DE BOCK, MMES MAGALI PLOVIE, JOËLLE MILQUET, MM. JEF VAN DAMME, BRUNO DE LILLE ET CHARLES PICQUÉ VISANT À OCTROYER LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES AUX RESSORTISSANTS EXTRA-NATIONAUX RÉSIDENTS À BRUXELLES (NOS A-827/1 ET 2 – 2018/2019).

PROPOSITION DE RÉOLUTION DE MMES MAGALI PLOVIE, BARBARA TRACHTE, MM. ARNAUD PINXTEREN ET BRUNO DE LILLE EN VUE D'OCTROYER LE DROIT DE VOTE AUX ÉTRANGERS RÉSIDANT EN BELGIQUE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES (NOS A-647/1 ET 2 – 2017/2018).

PROPOSITION DE RÉOLUTION DE M. PAUL DELVA, MMES BRIGITTE GROUWELS, ELS AMPE ET M. RENÉ COPPENS VISANT À OCTROYER LE DROIT DE VOTE AUX ÉTUDIANTS ET AUX RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE LORS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES (NOS A-694/1 ET 2 – 2017/2018).

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DE M. EMMANUEL DE BOCK VISANT À ACCORDER LE DROIT DE VOTE AUX ÉTRANGERS RÉSIDANT EN BELGIQUE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES (NOS A-698/1 ET 2 – 2017/2018).

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DE MM. OLIVIER DE CLIPPELE ET VINCENT DE WOLF EN FAVEUR DU DROIT DE VOTE DES EUROPÉENS AUX ÉLECTIONS DU PARLEMENT DE BRUXELLES, CAPITALE DE L'UNION EUROPÉENNE (NOS A-13/1 ET 2 – 2014/2015)

[315]

Discussion générale conjointe

M. le président.- La discussion générale conjointe est ouverte.

M. Julien Uyttendaele, rapporteur.- Nous nous sommes réparti ce rapport. Je m'occuperai de la réunion du 7 janvier et mon collègue traitera de la réunion 14 janvier. Le rapport concerne les textes suivants :

- la proposition de résolution de M. de Clippele ;
- la proposition de résolution de Mme Désir et M. Picqué ;
- la proposition de résolution de Mme Plovie, Mme Trachte, M. Pinxteren et M. De Lille ;
- la proposition de résolution de M. Delva, Mme Grouwels, Mme Ampe et M. Coppens ;
- la proposition de résolution de M. De Bock.

Le 14 janvier 2019, nous avons entendu Mme Dagmar Ottevangers et M. Thomas Huddleston, de 1Bru1Vote et de Vote Brussels. Mon collègue M. Kanfaoui vous en parlera. À la suite de cette audition, une double consultation juridique écrite par les professeurs Marc Verdussen de l'Université catholique de Louvain (UCL) et Elke Cloots de l'Université d'Anvers a été demandée. Elle se trouve en annexe. Sous la présidence de Caroline Désir, un groupe de travail s'est ensuite réuni en se basant sur les auditions et la consultation juridique.

Le 25 mars 2019, la Commission des finances s'est à nouveau réunie et a examiné un nouveau texte issu du groupe de travail, à savoir une proposition de résolution de Mme Désir, de M. De Bock, de Mmes Plovie et Milquet et de MM. Van Damme, De Lille et Picqué visant à octroyer le droit de vote aux élections régionales aux ressortissants extranationaux résidant à Bruxelles.

À cette occasion, la proposition de résolution n° A-535/1 a été retirée par ses auteurs. La discussion des considérants et du dispositif a donc porté principalement sur la proposition de résolution n° A-827/1.

[319]

Lors de notre réunion du 7 janvier dernier, nous avons entendu un exposé des auteurs des propositions de résolution que je viens d'énumérer en ouverture de mon propos. En résumé, voici les principaux points de leurs interventions :

M. de Clippele a estimé que le débat semblait mûr, puisqu'un quart de la population bruxelloise est de nationalité européenne et n'a pas accès de la même manière au processus démocratique, y compris au niveau régional. La question est donc incontournable et ne sera pas exempte de conséquences.

Le groupe MR est prêt à en débattre mais, dans ce cas, avec l'idée d'une permanence de résidence, de cinq ans, par exemple. À cet égard, M. De Clippele a déposé un amendement n°1 à la proposition A-13/.

Mme Désir a rappelé qu'à l'été 2016, notre ancien collègue Philippe Close avait déposé le texte de la proposition de résolution, ensuite repris par le président et par Mme Désir, provoquant une véritable levée de boucliers. Pour Mme Désir, l'octroi du droit de vote aux résidents non belges, européens ou non, va dans le sens de l'Histoire, eu égard à ce qui a été mis en place au niveau communal.

Bruxelles est une "ville-monde" qui abrite des ressortissants de 179 nationalités différentes. Le groupe PS plaide pour une société plus ouverte, plurielle et interculturelle. La députée rappelle les derniers chiffres de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) : en 2018, 414.000 personnes vivant à Bruxelles étaient de nationalité étrangère. Parmi elles, 66% provenaient d'un pays européen et les 34% restants d'un pays extra-européen.

En conclusion, si cette mesure bénéficiera en grande majorité aux ressortissants européens, ce n'est pas une raison pour en exclure les 34% de résidents extra-européens qui méritent tout autant d'exercer leur droit de vote. Pour Mme Désir, une telle proportion de la population ne peut plus continuer à être exclue du processus démocratique. Il en va de la légitimité de nos institutions !

Mme Plovie a souligné l'importance du débat sur le système de représentation démocratique. Il est question de 33% de la population bruxelloise, qui sont des électeurs non belges et qui ne peuvent pas participer à la représentation et aux décisions qui les concernent au quotidien.

[321]

La question de la légitimité démocratique se pose ; il importe en effet de renforcer la démocratie. Ecolo et Groen ont estimé qu'il fallait se baser sur le principe de résidence pour penser cette résolution, et donc renforcer les liens entre les gens habitant sur un territoire. La proposition de résolution vise donc bien à ce que la Région se déclare en faveur d'un droit de vote pour les étrangers, accordé à tous les résidents non belges pour les élections régionales. Elle a salué l'ouverture de M. de Clippele, qui semble prêt à élargir le droit de vote aux non-Européens, et a également demandé la levée des barrières administratives par des inscriptions automatiques.

M. De Lille a rappelé que la résolution entend créer un droit pour les citoyens non belges. Lors des dernières élections régionales, 585.000 personnes étaient inscrites, alors que Bruxelles compte deux fois plus d'habitants. Il y a donc un problème et il est dès lors logique de voter cette résolution, d'autant que les personnes autorisées à voter s'intègrent plus vite. Cela doit s'appliquer non seulement aux citoyens de l'Union européenne, mais aussi à tous ceux qui vivent au sein de la Région bruxelloise.

M. Delva s'est réjoui que cet important dossier figure à l'ordre du jour. La proposition de résolution déposée par le CD&V et l'Open Vld poursuit deux objectifs : d'une part, octroyer le droit de vote aux élections régionales aux ressortissants de l'Union européenne résidant à Bruxelles et, d'autre part, donner aux étudiants résidant ici le choix de voter à Bruxelles ou dans la commune où ils sont domiciliés. En effet, Bruxelles est une immense ville étudiante, avec près de 100.000 étudiants, dont 35.000 "koteurs", répartis entre une cinquantaine d'établissements. Le CD&V souhaite les impliquer dans la ville et leur en donner la passion.

M. De Bock a rappelé que son groupe avait à l'époque cosigné le texte déposé par le groupe MR. Ce texte, alors novateur, abordait uniquement la question des Européens. Toutefois, depuis, l'Europe s'est élargie. La proposition actuelle de DéFI va plus loin et intègre étrangers comme Européens, se calquant sur la réalité communale. Comme aux élections communales, tous les Européens auraient donc le droit de vote, tandis que le vote des non-Européens serait soumis à quelques balises : une condition de résidence de cinq ans et l'inscription volontaire avec, pour corollaire, l'obligation de voter, qui est une particularité du système belge.

[323]

DéFI demande aussi une avancée commune des trois Régions.

Au cours de la discussion générale conjointe, M. Van Damme a expliqué que son groupe n'avait pas déposé de texte sur le sujet à la Région bruxelloise, mais qu'il l'avait fait par une proposition de loi spéciale au Sénat. Selon lui, c'est à ce niveau qu'il convient de procéder, eu égard à la répartition des compétences.

Il a précisé que son parti souscrit à la logique de la proposition du PS telle qu'expliquée par Mme Désir. Si le texte est adopté au Sénat, conclut-il, il pourra effectivement être appliqué alors qu'on ne discute à la Région que de résolutions. Il a rappelé qu'en Wallonie et en Flandre, le problème ne se posait pas dans les mêmes termes et que la proposition au Sénat prévoyait uniquement un règlement pour Bruxelles.

M. Cornelis a trouvé la discussion très intéressante. L'Open Vld s'est montré favorable à l'élargissement du droit de vote aux étudiants et aux citoyens de l'Union européenne. L'élargissement aux citoyens non européens fait débat. L'Open Vld dit ne pas encore y être prêt et estime que, pour ces derniers, la nationalité permet d'obtenir le droit et l'obligation de voter.

M. du Bus de Warnaffe a souligné la convergence qui existe en faveur de l'octroi de ce droit aux ressortissants non nationaux. Son groupe y est pleinement favorable. Il a précisé que, pour les Européens, la seule obligation de résidence suffisait, mais qu'elle devait être assortie de critères supplémentaires pour les ressortissants d'autres pays. Il a estimé que la meilleure enceinte pour discuter de cet enjeu restait le Sénat, tel que pensé par la sixième réforme de l'État. Cette assemblée réunit en effet les représentants des différentes Régions.

Le président, Charles Picqué, a remercié les intervenants et ouvert la discussion sur la suite des travaux. Il a rappelé que des rapprochements avaient eu lieu et qu'il serait faux de penser que le dossier est sans issue. Il a expliqué qu'il ne fallait pas nécessairement changer la Constitution pour y parvenir : il suffirait de modifier la loi spéciale. La spécificité bruxelloise existe et elle justifie d'avancer, même si d'autres Régions ne sont pas encore prêtes, a-t-il dit. Il a ajouté qu'un texte en commission n'était pas suffisant et qu'il serait salutaire de réunir un groupe de travail. Je précise que cela a été fait par la suite.

[325]

M. Abdallah Kanfaoui, rapporteur.- Je reviendrai sur deux de nos séances, à savoir celle du 14 janvier 2019 et celle du 25 mars 2019, au cours de laquelle la proposition a été présentée.

Le 14 janvier 2019 a été pour nous l'occasion d'auditionner les représentants de la plate-forme 1Bru1Vote, Thomas Huddleston et Dagmar Ottevangers, qui nous ont rappelé que leur association a publié un manifeste sur la question il y a environ un an. L'objectif de ce manifeste était de souligner l'inquiétude face aux défis démocratiques croissants à Bruxelles, une ville-région dans laquelle 35% de la population n'ont pas voix au chapitre dans les matières qui ont une incidence majeure sur leur vie quotidienne, telles que la mobilité, la qualité de l'air et les infrastructures.

Les représentants d'1Bru1Vote ont indiqué que leur engagement reposait en réalité sur trois éléments. Le premier élément consiste à se concentrer uniquement sur le déficit démocratique à Bruxelles, sans y attacher d'idéologie. Le second consiste à rester neutre et impartial, et le troisième à dialoguer. Dans une démocratie, selon eux, le changement doit naître du dialogue, du débat et du consensus.

L'association a également rappelé que des groupes locaux avaient été organisés dans chacune des dix-neuf communes afin de lancer le processus démocratique local. Quatorze communes étaient visées, et neuf motions ont été adoptées dans les communes.

La présentation de Mme Ottevangers et de M. Huddleston a été appuyée par une série de textes et de diapositives. Durant cette présentation, M. Draps a fait observer que la comparaison avec d'autres pays devait se faire avec beaucoup de prudence, étant donné que certains pays cités ne connaissaient pas la structure fédérale que nous connaissons en Belgique.

[327]

Lors de l'échange de vues, les députés ont soumis une série de questions aux représentants de 1Bru1Vote.

M. de Clippele a souhaité connaître la position de 1Bru1Vote sur le vote obligatoire qui constitue un obstacle à la participation. Souhaite-t-elle une inscription automatique permanente ou pas, sachant que la désinscription est possible ? Souhaite-t-elle l'éligibilité en dehors du droit de vote ? Enfin, la résidence souhaitée est-elle envisagée à Bruxelles, en Belgique ou dans l'Union européenne ?

M. Cerexhe a posé la question de la répartition, au sein de cette association, entre Européens et non-Européens, ainsi que sa position sur le droit de vote des étrangers dans les deux autres Régions.

M. Van den Driessche en a appelé à la prudence parce que la structure de l'État d'autres pays n'est pas comparable à celle de la Belgique. Le député a demandé s'il existait des données chiffrées sur le nombre de non-ressortissants qui ont obtenu du régime le droit de vote dans un certain nombre de pays.

Mme Désir a souligné les efforts déployés par la Région et les communes pour faire augmenter le nombre d'étrangers inscrits. Les plus grands efforts ont eu pour résultat la plus grande augmentation d'inscrits. D'élection en election, ce chiffre augmente. La députée confirme par ailleurs la crainte ambiante du vote obligatoire parmi les étrangers. C'est une question de culture, peu ancrée ailleurs.

Mme Grouwels a précisé que la Belgique disposait d'une législation relativement simple d'acquisition de la nationalité, qui constitue le moyen le plus évident d'obtenir le droit de vote à chaque niveau. Elle demande, entre autres, cinq ans de séjour légal. Pourquoi ne pas suivre cette voie ? 1Bru1Vote souhaite-t-elle également que des non-Belges soient éligibles ?

Mme Grouwels précise que le CD&V établit également une distinction entre les ressortissants européens et non européens. De plus, le CD&V a une préférence pour la première catégorie, qui jouit déjà d'une citoyenneté réciproque au niveau local.

[329]

M. Bruno De Lille a souhaité que l'on clarifie la position sur l'inclusion ou non des ressortissants hors Union européenne. Quelle est la répartition au sein de 1Bru1Vote ? Le délai de cinq ou trois ans doit-il être différent pour les ressortissants européens et non européens ?

Mme Magali Plovie a souligné que Bruxelles était la deuxième ville cosmopolite du monde après Dubaï, et la capitale de l'Europe. Elle se distingue des autres Régions et ceci explique un calendrier différent. Il est également rappelé qu'en Suisse, pour autant que des comparaisons soient possibles, certains cantons mènent une politique différente. Dès lors, comment vouloir une réciprocité quand rien n'est comparable ?

M. Paul Delva a estimé que, malgré les nombreux encouragements, les résultats en matière de participation de non-Belges sont décevants. Deux tiers des non-Belges de Bruxelles viennent de l'Union européenne. L'orateur a rappelé que la plupart des partis font d'ailleurs plus ou moins cette distinction.

M. Emmanuel De Bock a plaidé pour la portabilité du droit social et du droit électoral. Selon lui, nationalité et citoyenneté sont à dissocier. L'exemple des communales, imposé par une directive européenne, n'a pas été mis en œuvre sans difficulté. La réciprocité rendrait plus intelligible la démarche. L'orateur a aussi rappelé la particularité belge - et bruxelloise - caractérisée par une forte décentralisation. C'est pourquoi, indirectement, des sénateurs et des députés communautaires sont élus par la Région de Bruxelles-Capitale. Il est demandé à 1Bru1Vote de se positionner au sujet de ces doubles casquettes.

Enfin, M. Van Damme a rappelé que son parti souhaitait accorder aux ressortissants européens et non européens le droit de vote pour la Région parce qu'à Bruxelles la Région est également un niveau local. Une proposition de loi spéciale a été déposée au Sénat à cette fin. C'est maintenant au législateur fédéral de prendre une décision. En réalité, on y copie simplement le dispositif en vigueur pour les élections communales.

[331]

Mme Ottevangers et M. Huddleston ont répondu les éléments suivants aux députés :

- 1Bru1Vote est parti du constat que, sur le territoire très limité de Bruxelles, 35% de la population n'a pas le droit de vote aux élections régionales. Cette donnée distingue Bruxelles des autres Régions, indépendamment de toute idéologie ;

- il est impossible de répondre de manière impartiale à la question portant sur les Européens et non-Européens : les opinions personnelles peuvent diverger en raison des convictions politiques personnelles. C'est pourquoi "un Bruxellois une voix" utilise le principe neutre qui consiste à réduire autant que possible le déficit démocratique et à renforcer ainsi au maximum la participation démocratique. Il revient dès lors aux politiques de déterminer les modalités au moyen d'un débat ;

- l'éligibilité ne figure pas dans le manifeste de 1Bru1Vote, mais elle peut en devenir une extension ;

- il est important de combiner des critères de nationalité et de résidence dans un ensemble qui a du sens. Si l'on impose des critères de résidence, il importe de ne pas mettre en place trop de bureaucratie ;

- moins que l'obligation de vote, la procédure d'inscription est un obstacle. La solution la plus belge consisterait simplement à supprimer l'inscription préalable.

Ensuite, M. Cerexhe a expliqué que la procédure d'inscription était très simple : elle consiste en un simple e-mail. Ce qui pose problème, c'est l'obligation de voter et le mythe de la sanction possible en cas de non-vote.

Mme Grouwels a, quant à elle, rappelé que le CD&V tenait à l'obligation de vote.

Afin de clarifier les chiffres, M. Huddleston a indiqué que les taux d'inscription varient peu entre Européens et non-Européens. Ce qui varie, ce sont les inscriptions au sein même des communes et, bien entendu, l'obligation de résidence.

[333]

Il y a un potentiel de 220.000 Européens pour 65.000 non-Européens aux dernières élections communales. 2018 et 2012 sont des années comparables sur ce point. Selon l'orateur, M. Huddleston, la procédure d'inscription est simple, mais l'information manque.

Lors de la réunion du 25 mars, Mme Désir a expliqué qu'un texte avait été rédigé en vue d'affirmer la position d'une majorité des groupes politiques du Parlement bruxellois en faveur de l'extension du droit de vote pour les élections régionales à tout étranger européen ou ressortissant d'un État tiers aux mêmes conditions que pour les élections communales.

Dans ce texte, il est demandé au gouvernement bruxellois de poursuivre ses efforts afin d'encourager la participation des étrangers à la vie politique de la commune et, à terme, de la Région. Il est demandé au gouvernement fédéral d'évaluer la procédure actuelle d'inscription pour les étrangers et de voir dans quelle mesure celle-ci constitue un frein à l'exercice de ce droit. Il est également demandé à celui-ci d'organiser et d'élargir le droit de vote aux élections régionales aux Européens ou aux ressortissants d'un État tiers qui résident dans une commune bruxelloise depuis cinq ans.

Enfin, il est demandé au futur Sénat de mener une réflexion sur l'extension du droit de l'éligibilité, sur un automatisme pour l'inscription avec faculté de désinscription, sur la symétrie avec les deux autres Régions et sur le droit de vote des Belges à l'étranger. Les discussions à ce sujet ont été très intéressantes.

Lors de la discussion générale, M. de Clippele a expliqué que le groupe MR n'avait pas cosigné le texte parce qu'il souhaitait éviter une réforme de la Constitution. Pour cette raison, sa formation n'adhère pas au texte du groupe de travail.

Selon Mme Milquet, avec cette résolution, nous sommes en train d'esquisser un nouveau laboratoire démocratique.

M. De Bock s'est dit réjoui de voir qu'un compromis intéressant avait pu être dégagé au sein d'une grande majorité, à la quasi-unanimité des formations politiques de la commission.

[335]

L'orateur a rappelé avoir été cosignataire du premier texte avec le groupe MR.

Le groupe DÉFI a indiqué que la Région joue un rôle de précurseur et qu'il faudrait que cette idée puisse aboutir dans la sérénité car le but est d'arriver à une meilleure participation et à une représentation plus équilibrée dans nos assemblées.

M. Van den Driessche a expliqué que son groupe était opposé aux propositions de résolution visant à accorder le droit de vote aux élections régionales aux non-Belges installés en Région bruxelloise, tant pour les ressortissants de l'Union européenne que pour les ressortissants d'un État tiers. Pour la N-VA, le droit de vote au niveau national et régional est indissociable de l'acquisition de la nationalité belge.

Enfin, M. Van Damme s'est rallié à la proposition du groupe de travail. Actuellement, une bonne partie des personnes résidant de longue date à Bruxelles ne peuvent pas voter. Cela concernerait 30 à 35% de la population bruxelloise. Il a fait remarquer que, si on continue sur cette voie, d'ici une dizaine d'années environ 50% de la population ne pourront pas voter aux élections régionales.

À l'issue des débats, la proposition de résolution a été adoptée par dix voix contre deux et une abstention.

Faisant suite à la demande de M. de Clippele, la commission s'est prononcée par un vote sur la proposition de résolution initiale déposée par le MR et cosignée par le groupe DéFI. La proposition de résolution n° A-13/1-2014/2015 a été rejetée par neuf voix contre deux et deux abstentions. M. De Bock a justifié son abstention par le fait que M. Gosuin avait jadis cosigné le texte précité. Le groupe MR avait été précurseur dans ce débat.

(Applaudissements)

[337]

Mme Caroline Désir (PS).- Le débat et le vote de ce jour marqueront, je l'espère, le début d'une nouvelle ère démocratique permettant d'octroyer le droit de vote, pour les élections régionales, aux résidents bruxellois non belges, européens et ressortissants d'un État tiers.

Certes, le Parlement bruxellois n'est pas compétent pour procéder à cette réforme. Une loi fédérale et même, à lire l'avis de deux éminents constitutionnalistes, une révision constitutionnelle, seront nécessaires.

On l'a entendu, des débats assez houleux sur la révision de la Constitution sont en cours au Parlement fédéral et notre texte ne vise ni à les rendre plus difficiles qu'ils ne le sont déjà ni à ouvrir la boîte de Pandore d'une nouvelle réforme de l'État. En tant que membres du Parlement bruxellois, il nous paraît néanmoins important d'exprimer un point de vue politique sur cette question. Faut-il rappeler qu'un Bruxellois sur trois en âge de voter ne le peut tout simplement pas ? Nous parlons tout de même de plus de 300.000 personnes !

On comprend dès lors l'émergence de nouveaux mouvements citoyens bruxellois, tels 1Bru1Vote, déjà cité, qui nous incitent à prendre position dans nos communes et à la Région.

Rappelons-le, le suffrage universel est indispensable pour que chacun puisse se soumettre aux décisions prises dans un cadre démocratique. Notre démocratie ne peut emporter l'adhésion de tous si elle n'offre pas à tous la possibilité de s'y exprimer.

Ce point de vue est d'autant plus légitime que l'inscription sur les listes électorales communales a montré une nette évolution lors des dernières élections, ce qui témoigne assurément d'une volonté de s'impliquer davantage dans la vie politique, au-delà des mesures prises par la Région pour inciter davantage d'étrangers à prendre part au vote.

Pour nous, socialistes, cette réforme va dans le sens de l'histoire, tant pour parfaire notre système électoral représentatif - un mot chargé de sens à nos yeux - que pour refléter la réalité démographique et sociologique de notre Région, cette "ville-monde" qui accueille 179 nationalités différentes.

Elle représente aussi un signal supplémentaire d'ouverture et d'intégration qui reflète parfaitement nos valeurs et celles que nous voulons voir incarnées par la Région bruxelloise.

[339]

Avec la proposition en débat aujourd'hui, cosignée par notre président, Ecolo, DéFI, le cdH, le sp.a et Groen, nous avons accompli un important travail de synthèse. Nous avons opté pour une résolution, qui affirme tout d'abord le point de vue de notre assemblée en faveur de l'extension du droit de vote des résidents bruxellois aux étrangers, qu'ils soient européens ou ressortissants d'un État tiers, et ce, dans les mêmes conditions que pour les élections communales.

À cet égard, je me réjouis qu'un certain nombre de groupes politiques nous aient rejoints pour demander un élargissement du droit de vote à tous les résidents bruxellois étrangers, sans plus aucune distinction entre les Européens et les non-Européens. Certes, cette mesure bénéficiera surtout aux ressortissants de l'Union européenne, lesquels représentent environ deux tiers des étrangers, mais nous voulions éviter toute discrimination. Nous ne voulions tout simplement pas appliquer un régime différent entre les expatriés et les autres, relégués à un statut démocratique moins enviable dans l'attente, parfois fort longue, de l'obtention de la nationalité belge.

En effet, ces citoyens payent l'impôt et sont les destinataires quotidiens des politiques régionales dans des domaines aussi importants que le logement, la mobilité, l'aide aux personnes, l'emploi, la propreté, etc. Il est absolument légitime et nécessaire qu'ils puissent eux aussi se positionner, notamment en prenant part au scrutin régional.

Certes, une telle réforme nécessitera des mesures d'accompagnement pour inciter les étrangers à prendre part au vote, comme celles prises par le gouvernement bruxellois avant le dernier scrutin communal, et que nous lui avons d'ailleurs demandé de poursuivre et d'intensifier.

Concrètement, nous appelons donc le niveau fédéral à organiser et à élargir le droit de vote pour les élections régionales dans les mêmes conditions que celles qui prévalent pour les élections communales. Nous l'invitons également à évaluer le mécanisme d'inscription des électeurs étrangers non européens, afin de voir s'il constitue ou non un frein à l'exercice du droit de vote.

[341]

Sur ce point, une réflexion plus approfondie permettant d'examiner s'il y a lieu d'octroyer automatiquement le droit de vote - avec, dans ce cas, une faculté de désinscription -, sera menée par le Sénat issu des prochaines élections. Sa composition et l'outil du rapport d'information dont il dispose nous semblent être des atouts pour mener à bien cette mission.

D'autres points seront à l'agenda de cette étude approfondie, parmi lesquels la question du droit d'éligibilité et celle de l'octroi du droit de vote aux résidents étrangers des autres Régions pour les élections régionales et communautaires.

Je conclus en remerciant les collègues qui ont pris part à une discussion constructive ayant permis d'aboutir à ce texte. Ainsi que l'un d'entre eux l'a fait remarquer, à juste titre, c'est là une belle façon de terminer la législature et les travaux de notre assemblée. C'est une réforme juste, légitime pour la citoyenneté bruxelloise et porteuse de la cohésion que nous appelons de nos vœux à Bruxelles.

C'est un acte positif pour la démocratie et la vie politique bruxelloise, mais aussi un acte de résistance face au repli sur soi.

[343]

M. Olivier de Clippelle (MR).- La proposition déposée par le MR l'a été sous la précédente législature. Elle avait été signée par M. De Wolf, M. Gosuin et moi-même.

Nous regrettons que l'on attende la toute fin de législature pour se saisir subitement de ce problème alors que nous le connaissons de longue date. Je ne rappellerai pas ce qui a été dit par les rapporteurs et confirmé par Caroline Désir. Mais dans la capitale de l'Europe, alors qu'un quart de la population est européenne, elle ne participe pas aux élections régionales et participe peu aux élections communales.

Le nombre d'Européens à Bruxelles a augmenté de 90% depuis 2000, alors que le nombre d'extra-Européens n'ayant pas acquis entre-temps la nationalité belge, n'a augmenté que de 11%.

Comme mes prédécesseurs l'ont dit, il s'agit d'abord d'un problème de citoyenneté européenne. Notre parlement ne compte pas d'Européens, pas de Français, d'Allemands, de Britanniques. Il existe donc un déficit démocratique.

Je me souviens de nos débats au Sénat sur le droit de vote des étrangers. J'étais assez enclin à soutenir ces débats : à Bruxelles, des quartiers entiers étaient délaissés car peu d'électeurs y habitaient.

[345]

Bien que démocrates, nous aimons bénéficier du soutien d'électeurs. Nous investissons donc plus volontiers là où nous avons des électeurs. C'est d'ailleurs un problème belge général. Au vu de l'état des communes périphériques à Bruxelles, et parfois même lointaines, on comprend facilement que la Belgique est un pays où les provinces ont beaucoup de pouvoir, en particulier de pouvoir d'investissement. Chacun souhaite en effet investir, drainer l'argent public là où son électorat se trouve. C'est une réaction assez logique dans une démocratie. Dès lors, ce débat nous semble essentiel.

Quant au second débat, pointé du doigt par 1Bru1Vote – et dont nous a parlé M. Kanfaoui –, environ un sondé sur deux estime que le vote obligatoire pose problème. Selon moi, il existe une discrimination : les uns ont l'obligation de voter et les autres pas. La discrimination est d'ailleurs double : ceux qui n'ont pas le vote obligatoire n'encourent aucune sanction s'ils ne vont pas voter et ceux qui ont l'obligation de voter sont surreprésentés par rapport aux premiers. Ce débat doit aussi être examiné, en particulier pour le cas de Bruxelles. L'audition de 1Bru1Vote l'a rappelé.

Comme vous le savez, depuis 35 ans, je suis actif au sein d'associations situées dans les Marolles et qui visent à l'intégration des étrangers. Ce n'est donc pas moi qui m'opposerai à ce que des étrangers, des citoyens non belges, puissent participer à la vie sociale de notre Région, de notre pays. Pour faire évoluer le débat, j'ai clairement indiqué qu'on pouvait aussi examiner cette question. Il n'y a pas de raison de réserver ce droit aux seuls Européens. La seule condition est qu'on discute aussi de la question du vote obligatoire et du vote des Belges situés à l'étranger.

[347]

Nous prendrions la même mesure que celle qui existe au niveau fédéral et que nous allons connaître le 26 mai prochain. C'est pour cela que le MR a accepté de participer à un groupe de travail. Malheureusement, le temps a manqué pour aboutir à un accord.

Entre-temps, au niveau fédéral, nous avons reçu les avis de deux constitutionnalistes, lesquels ont clairement fait savoir qu'il fallait modifier la loi spéciale, mais également la Constitution. Or vous savez que pour le

MR, la révision de la Constitution - du moins, de ses articles sensibles - n'est actuellement pas envisageable. Je vous renvoie aux débats d'hier à la Chambre.

Je viens de relire la liste des articles soumis à révision telle qu'adoptée par la Chambre. L'article 8, qui devrait être modifié, n'y figure pas. C'est la raison pour laquelle nous avons cessé de participer à ce groupe de travail et que nous ne soutiendrons pas la résolution qui est, en fait, celle de la majorité.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[351]

Mme Magali Plovie (Ecolo).- L'élargissement du droit de vote aux habitants non belges aux élections régionales permet de rencontrer deux objectifs fondamentaux pour Bruxelles.

Le premier, c'est plus de démocratie. En effet, concernant notre démocratie représentative, comment pouvons-nous estimer représenter correctement la population bruxelloise quand on sait que l'on se prive de 30% de l'électorat ? Ces personnes travaillent et vivent pourtant à Bruxelles, utilisent tous les jours les transports en commun, louent ou achètent des logements, mettent leurs enfants dans des crèches et des écoles. Ces personnes ne peuvent rien dire sur des décisions qui vont pourtant peser sur leur quotidien.

Quelle légitimité démocratique pour une Région où près d'un habitant sur trois ne peut pas voter ! L'histoire démontre que la qualité de la démocratie augmente avec le nombre d'électeurs. Le suffrage universel pur et simple et le droit de vote des femmes en sont les exemples les plus éloquents.

Le deuxième objectif fondamental pour Bruxelles, c'est une Région multiculturelle qui se veut ouverte, tolérante, riche de toutes ses composantes. Pour reprendre les propos de la plate-forme 1bru1 vote, l'exclusion de 35% des résidents de Bruxelles-Capitale mine la légitimité de ses institutions, ainsi que la cohésion sociale ou le sentiment de communauté dans une ville-région aussi diverse et complexe que Bruxelles. Dans une période où la défiance vis-à-vis du politique est de plus en plus forte et dans laquelle le citoyen se sent toujours de plus en plus loin de ses représentants et des institutions, il est important, pour les écologistes, que tous les résidents bruxellois, européens comme non européens, puissent bénéficier d'un droit de vote.

Par cette résolution, l'idée est de faire primer le principe de résidence sur le principe d'appartenance. Cela a une logique, dans un monde où les gens se déplacent de plus en plus au niveau mondial. C'est une logique qui s'est imposée au niveau communal et il doit en aller de même aux niveaux régional et communautaire, en raison de l'étroitesse des liens entre les matières concernées - mobilité, qualité de l'air, etc. - et du fait que les gens habitent sur un même territoire.

Cet élargissement du droit de vote ne suffit évidemment pas. Il est nécessaire, entre les moments des élections, de faire participer tous les habitants aux décisions, tant au niveau communal qu'au niveau régional, d'améliorer encore la sensibilisation aux élections et de faciliter l'inscription pour le vote.

(M. Fouad Ahidar, premier vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

[355]

Cela permettra d'augmenter encore davantage la participation aux élections communales et, quand ce droit sera octroyé, aux élections régionales.

Bien que de nombreux partis au sein de ce parlement affichent leur volonté d'élargir véritablement le droit de vote des étrangers aux élections régionales, il n'en demeure pas moins que cela soulève des débats sur différentes facettes de ce droit : l'opportunité d'octroyer le droit d'éligibilité aux habitants non belges, le mécanisme d'inscription automatique et les conséquences qui en découlent, la symétrie de l'octroi de ce vote par les autres Régions et le droit de vote aux élections régionales et communautaires aux Belges résidant à l'étranger.

Ces questions sont très importantes pour avancer dans la reconnaissance du droit de vote aux étrangers au niveau régional, raison pour laquelle nous avons demandé au Sénat de travailler sur ces questions.

Comme l'a dit mon collègue, la Chambre a décidé de ne pas ouvrir à révision l'article 8 de la Constitution. Nous passons ainsi à côté d'une belle opportunité, mais je tiens à garder un message positif, car tous les constitutionnalistes ne sont pas unanimes quant à l'obligation de passer par une modification de cet article 8. Il faudra reprendre langue avec eux, afin de trouver des solutions juridiques et d'avancer malgré tout dans ce travail, qu'il faudra désormais accomplir au Sénat.

En ces temps marqués par le recul des droits et le repli sur soi que connaissent de nombreuses régions d'Europe, il faut se réjouir que nous, Région, mais aussi capitale de l'Europe, œuvrons à l'ouverture d'un nouveau droit précisément porteur de valeurs d'ouverture et de tolérance. C'est donc aujourd'hui un signal fort que nous lançons aussi au niveau international.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et de Groen)

[359]

M. Emmanuel De Bock (DÉFI).- Bien que nous n'ayons pas atteint l'unanimité, il est assez peu fréquent de parvenir à une forme de consensus. Le sujet est tellement important qu'il mérite d'être traité avec objectivité et c'est ce que nous avons fait par le biais de cette résolution. Finalement, l'ensemble des groupes politiques ont déposé un texte qui est assez engageant. Il y a très longtemps, le groupe MR - du temps où les FDF en étaient l'une des principales composantes - avait contribué à faire avancer le débat portant sur le droit de vote des Européens.

Ce débat avait été entamé par d'autres parlementaires au Sénat, notamment par François Roelants du Vivier qui, en son temps, y avait déposé des propositions législatives. Nous savons à quel point il est difficile de se mettre d'accord sur un sujet qui ne touche pas à nos compétences. C'est la raison pour laquelle il est important que nous parvenions à une forme d'unanimité afin d'apporter les modifications constitutionnelles là où elles sont nécessaires. J'espère que les élus à venir pourront porter ce débat au niveau fédéral dans quelques mois !

Élargir à tous le droit de vote sur la base du système en vigueur pour les élections communales nous paraissait la voie la plus simple. Ainsi, la résolution proposée consiste finalement en la duplication de ce système - droit de vote des Européens pour tous et droit de vote pour les non-Européens avec condition de résidence de cinq ans - pour les autres scrutins. Ce système nous paraissait le plus adapté afin de conserver cette facilité de lecture et de compréhension quant à la participation des uns et des autres.

[361]

La Région bruxelloise exprime, la première, un avis unanime sur une certaine vision des choses. Il faudra que la Région flamande et la Région wallonne nous rejoignent pour faire avancer les choses. L'État fédéral pourrait difficilement octroyer ce droit à la Région bruxelloise et pas aux deux autres Régions, parce que

celles-ci ne sont pas prêtes. C'est d'autant plus important pour notre Région qu'elle compte une importante population d'origine étrangère qui, en réalité, est vraiment bruxelloise.

La question de savoir d'où l'on vient n'a pas de sens aujourd'hui. Dissocier la nationalité et la citoyenneté est un véritable enjeu. C'est pourquoi j'associe au terme de citoyenneté celui de la portabilité. C'est ainsi que les choses sont conçues au niveau de la réciprocité et du droit de vote des Européens. L'Union européenne (UE) réserve à tous ses citoyens, quels qu'ils soient, le droit d'exercer leurs prérogatives civiques où qu'ils aillent, sans condition, dans n'importe quel État membre. Il importe de rappeler ce principe.

J'aimerais suggérer au président d'adresser notre résolution en copie aux institutions de l'UE. Si nous n'avions pas mené ce débat au niveau européen, avec le règlement qui l'a imposé de facto aux États membres, nous n'aurions sans doute pas adopté aussi rapidement la même vision dans tous les pays de l'UE.

Si nous parvenons à porter ce débat auprès des députés européens, nous arriverons peut-être plus rapidement au consensus de la participation pour tous, sans se demander de quel pays viennent les gens. Aujourd'hui, le droit de vote des étrangers est déjà une réalité pour les élections fédérales. Tous les citoyens binationaux ont un droit de vote, qu'ils exercent dans leur pays respectif.

[363]

Pour nous, il est très important d'éviter toute dichotomie entre les différents corps électoraux. Rappelons que la complexité de notre fédéralisme fait que nous élisons aux élections régionales les députés de la Communauté française et de la Communauté flamande. Il y a donc des Bruxellois flamands au Vlaamse Raad et des Bruxellois francophones élus indirectement à la Communauté française. Des députés sont également envoyés au Sénat. Il serait dommage de créer des corps électoraux avec appréciations différentes selon les Régions.

Le vœu pieux que nous formulons dans notre résolution mérite d'être relayé pour que les deux autres Régions prennent exemple sur nous. Je trouve cette résolution exemplaire parce qu'elle pourrait interpeller tant la Région flamande que la Région wallonne. Je demande donc qu'elle leur soit adressée afin de leur montrer que nous avons réussi à créer un consensus assez large sur cette question. Cela mériterait d'ailleurs que les trois Régions se rencontrent afin de travailler de concert sur cette question.

Par ailleurs, l'inscription constitue un vrai frein et explique pourquoi des Français ne participent pas aux élections communales et, partant, ne participeraient pas aux élections régionales. Il ne s'agit pas pour moi d'avoir un droit assorti d'une obligation valable pour les Belges et d'un droit dénué de cette obligation pour les non-Européens.

Actuellement, certains rédigent des cartes blanches en faveur de la suppression de l'obligation du droit de vote. Notons que nous sommes l'un des rares pays européens où le vote est obligatoire. Pour ma part, je vis très bien avec cette obligation, laquelle est un rappel de notre histoire politique et de ses aléas. Seule une minorité de pays dans le monde pratiquent cette obligation. Cette contrainte va cependant assez bien avec l'ouverture du droit de vote aux communautés étrangères, européennes ou non. Ne différencions pas le droit de vote selon qu'on soit belge ou non.

[365]

Sur la question de l'éligibilité, le fait de donner un droit de vote sans réserve d'éligibilité me pose problème. C'est comme si nous étions suffisamment importants pour participer à la codécision en votant pour des personnes ou des idées, mais sans pouvoir exercer ces dernières.

Cela mérite réflexion ! Au niveau communal, un Européen a le droit d'être élu au conseil communal et même de devenir échevin. Certes, la fonction de bourgmestre n'est pas réservée à un Européen, c'est la seule restriction encore en vigueur, mais cette réciprocité d'éligibilité reste possible. Selon moi, cette question devrait aussi être débattue dans ce type de raisonnement.

Les auditions de collectifs qui se sont présentés à nous ont suscité de bons débats. Ces derniers devraient d'ailleurs s'organiser, parce que nous avons appris que l'association 1Bru1Vote, qui avait fortement milité pour la participation des non-Belges aux élections communales et nous a expliqué toute sa démarche et les succès engrangés, était largement subventionnée par la Commission européenne. Ce fait quelque peu surprenant mérite également d'être inclus dans le débat, la Commission subsidie facilement des associations de fait, alors que nous-mêmes exigeons une certaine organisation des asbl.

Le fait d'avoir demandé des consultations juridiques est une grande première. Aucune unanimité ne se dégage évidemment de ces dernières et un certain nombre de modifications constitutionnelles s'avèrent nécessaires. La patate chaude est finalement renvoyée au Sénat. Bonne chance ! Je crois que nous devrions éventuellement nous inspirer du Luxembourg, qui - sauf erreur de ma part - avait lancé le premier l'idée de faire participer ses non-habitants au scrutin. Après la tenue d'un référendum, celui-ci n'a malheureusement pas abouti, à quelques points de pourcentage près.

Peut-être pourrions-nous aussi lancer une démarche plus élargie, un référendum ou un panel citoyen. C'est un débat qui me semble trop important pour être galvaudé ou instrumentalisé. Finalement, en deux ou trois mois de travail, nous avons pu faire avancer certaines propositions inscrites dans nos assemblées depuis près de dix ans. C'est donc une certaine maturité qui fait aboutir ces textes, même si les conseillers ne sont pas toujours les payeurs. Deux rôles que je suis tout prêt à endosser en l'occurrence.

(Applaudissements)

[369]

De heer Bruno De Lille (Groen).- Onze fractie vindt het belangrijk het duidelijk te maken dat Groen dit voorstel van resolutie steunt.

Brussel is een echte wereldstad. Ruim een derde van de Brusselaars heeft niet de Belgische nationaliteit, nog een derde heeft de Belgische nationaliteit gekregen en dan is er nog een derde autochtone Belgen. Ook onder hen is er zeer veel variatie. Zelf kom ik uit West-Vlaanderen, maar vanaf de eerste dag dat ik hier aankwam, mocht ik al meteen meebeslissen over wat in deze stad gebeurt.

De Brusselaars die geen Belg zijn mogen niet meestemmen, terwijl de beslissingen die het gewest neemt, ook op hen impact hebben, evenveel als op de Brusselaars die de nationaliteit wel hebben. Het is dus tijd om ook hen beslissingsmacht te geven.

Vandaag kunnen niet-Belgen die vijf jaar in ons land verblijven, al meestemmen bij de gemeenteraadsverkiezingen. De resolutie die we, zo hoop ik, met een grote meerderheid zullen goedkeuren, is geen resolutie van de meerderheid, mijnheer de Clippele. De resolutie is door een grote groep van de oppositie meegeschreven en wordt er ook door gesteund. De resolutie roept de federale overheid op om het stemrecht in Brussel nu ook mogelijk te maken voor de gewestverkiezingen. Dat is niet meer dan logisch.

Groen en Ecolo dienden meer dan een jaar geleden, onder impuls van de burgerbeweging 1Bru1Vote, een voorstel in om dat te realiseren. Ook de MR en de PS hadden al een tekst opgesteld en na de hoorzittingen besloten Groen, Ecolo, de PS, de sp.a, DéFI en het cdH om samen één tekst in te dienen.

We hopen dan ook dat dit voorstel van resolutie op brede steun kan rekenen.

[371]

Mijnheer de Clippele, ik hoop dat de MR zich niet langer tegen deze resolutie zal verzetten. Tijdens de debatten in de commissie had ik de indruk dat u niet zo'n onoverkomelijke bezwaren ertegen had. U vond het geen probleem dat mensen die niet de Belgische nationaliteit hebben, meestemmen over hun gemeentebestuur. Als u dat kunt toegeven, zie ik niet goed in wat het verschil nog is met dit voorstel. Hoe meer mensen dit voorstel goedkeuren, hoe sterker het signaal dat we uitzenden. Zo tonen we aan dat alle Brusselaars belangrijk zijn voor de Brusselse parlementsleden.

De eerste voorstellen waren eigenlijk vooral bedoeld om EU-burgers stemrecht te geven. Voor Groen was het echter heel belangrijk dat ook burgers van buiten de EU stemrecht kunnen krijgen. Het zou immers heel vreemd zijn om de ene vorm van discriminatie te vervangen door een andere. Willen we dat mensen zich betrokken voelen bij hun buurt, hun stad en hun gewest, dan moeten we ze ook laten stemmen over de beslissingen die in dat verband worden genomen.

Het is niet alleen logisch dat je burgers mee laat beslissen over hun omgeving, maar het is ook goed voor de democratie. Hoe kun je immers beweren dat je de stem van de bevolking vertegenwoordigt, als je een derde van die bevolking monddood maakt? Je krijgt met andere woorden een beter bestuur als je van alle inwoners weet wat hun bezighoudt.

De goedkeuring van dit voorstel van resolutie houdt een belangrijke eerste stap naar een eerlijker Brussel in. Daarna moet de federale overheid het nodige doen. Gelet op de gevoerde debatten, gaan we ervan uit dat de federale overheid de terechte vraag van Brussel niet zomaar naast zich neer kan leggen.

Het is jammer dat het Brussels Gewest niet zelf kan beslissen over deze kwestie. Het zou immers logisch zijn mocht het Brussels Gewest zelf kunnen beslissen over de relatie met zijn inwoners. We hopen dat de goedkeuring van dit voorstel van resolutie aan de federale overheid duidelijk zal maken dat het ruim wordt gesteund en dat Brussel de kans moet krijgen om het in de praktijk om te zetten.

Ik nodig alle parlementsleden uit om dit voorstel van resolutie goed te keuren. Het is meer dan een symbolische stap. Met dit voorstel brengen we een boodschap aan alle Brusselaars dat we hen allen als volwaardige burgers beschouwen en dat is zonder meer een heel belangrijk statement aan het einde van deze regeerperiode.

[377]

M. Ahmed El Khannouss (cdH).- La présente proposition de résolution a pour objectif d'inviter les chambres fédérales à procéder à l'élargissement aux scrutins régionaux du droit de vote déjà octroyé aux ressortissants étrangers pour les élections communales, qu'ils soient européens ou citoyens d'un pays extracommunautaire.

Je ne répéterai pas ce que mes collègues ont déjà dit. Le droit de vote est le fondement même de notre démocratie. L'adage anglo-saxon "pas de taxes sans représentation" constitue d'ailleurs l'une des pierres angulaires de notre système démocratique.

Il serait faux de dire que les quelque 420.000 personnes non belges qui font ce qu'est Bruxelles aujourd'hui ne contribuent pas à la richesse de Bruxelles, troisième Région la plus riche d'Europe. Il y a donc une vraie logique démocratique à ce que ces 420.000 personnes, des hommes et des femmes comme nous, les Belges, avec des aspirations, des revendications, des idées et des devoirs identiques aux nôtres, puissent exprimer un vote dans des matières qui les concernent aussi directement que l'impôt des personnes physiques (IPP), la fiscalité régionale, la mobilité, la gratuité ou la non-gratuité des transports en commun, la lutte contre les marchands de sommeil, le climat, etc.

Selon les derniers chiffres, près de 420.000 personnes résidant à Bruxelles n'ont pas la nationalité belge, ce qui représente à peu près 35% de la population bruxelloise. Ces chiffres montrent à souhait à quel point nous devons faire évoluer nos législations afin de permettre à chacun d'exercer ce droit de manière égale, comme citoyen, comme Bruxellois en l'occurrence. Il y va également de la légitimité de nos propres institutions, qui ont tout intérêt à représenter le plus grand nombre possible.

[379]

Au-delà de l'urgence démocratique, ainsi que certains l'ont rappelé, il nous faut aussi respecter les règles, les lois et la Constitution. L'octroi du droit de vote à des non-Belges, pour des élections non locales, suppose soit une modification de l'article 8 de la Constitution, soit une décision plus générale prise au niveau européen pour l'ensemble des États membres. Par voie de conséquence, cette extension à tous les citoyens européens entraînera de facto, en Belgique, cette même extension à tous les ressortissants extracommunautaires.

Il nous faut donc agir à tous les niveaux de pouvoir utiles. Cette proposition de résolution vise à sensibiliser les Chambres fédérales à la nécessaire révision de la Constitution. Dans notre approche, l'extension du droit de vote doit être accordée à tous les étrangers vivant à Bruxelles mais aussi dans tout le pays.

Je rappelle en outre que la Région bruxelloise, pour spécifique qu'elle soit, n'en est pas moins une Région à part entière, égale aux autres, et que nous ne pouvons arguer de ce qu'elle est une ville-région pour estimer que les compétences qu'elle exerce relèvent davantage du niveau local que des niveaux supérieurs.

Par ailleurs, en tant qu'humaniste et membre de ma formation politique, je ne peux admettre que l'octroi d'un droit sur une partie du territoire débouche sur la création de discriminations nouvelles sur les autres parties. D'un côté, on aurait des droits et, de l'autre, aucun.

C'est également la raison pour laquelle nous devons nous battre pour que l'élargissement du droit de vote aux élections non locales - c'est-à-dire régionales mais pas nécessairement fédérales dans un premier temps -, soit également envisagé au niveau européen. Nous devons aussi plaider pour que l'Europe, malgré les populismes et les nationalismes - et je vise quelqu'un en particulier -, se pose en promotrice de l'idéal démocratique, là où cet idéal même a vu le jour.

Enfin, nous devons aussi nous mobiliser pour sensibiliser davantage encore les étrangers à la vie politique de nos communes et de notre Région. Bénéficier d'un droit de vote sans l'exprimer dans les urnes n'a que peu d'intérêt. Les résultats mitigés de la participation des Européens et des extracommunautaires au scrutin où ils peuvent déjà voter, c'est-à-dire au niveau communal, doivent plus que jamais inciter les diverses autorités à tout mettre en œuvre pour que les citoyens étrangers, certes munis d'un droit de vote, deviennent non pas des ressortissants bénéficiant de droits, mais de vrais citoyens actifs pour notre société.

[381]

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- De N-VA is gekant tegen deze voorstellen van resolutie om niet-Belgen die in het Brussels Gewest wonen, stemrecht te geven bij de gewestelijke verkiezingen in Brussel. Dat geldt zowel voor wie afkomstig is uit Europese als uit niet-Europese landen. Zich louter hier vestigen volstaat niet om volwaardig lid te worden van onze democratie. Dat vergt namelijk een geslaagde integratie via het aanleren van taal, gewoonten, rechten en plichten en normen en waarden van het land in kwestie. Voor de N-VA is stemrecht op nationaal en gewestelijk niveau dan ook onlosmakelijk verbonden met het verkrijgen van de Belgische nationaliteit, als sluitstuk van een geslaagde inburgering.

Stemrecht voor niet-onderdanen voor de gewestelijke en nationale verkiezingen komt in de Europese Unie trouwens niet voor, behalve voor EU-burgers en onderdanen van het Gemeenebest bij de regionale verkiezingen in Schotland, Wales en Noord-Ierland en voor de Ieren en de onderdanen van het Gemeenebest in het Verenigd Koninkrijk.

Gezien de internationale rol van Brussel en de belangrijke aanwezigheid van de internationale gemeenschap in Brussel, is de N-VA wel voorstander van meer dialoog en overleg met die internationale gemeenschap. Dat overleg kan gebeuren via een rechtstreekse dialoog en overleg op gewestelijk vlak. Zo een rechtstreeks overleg zal trouwens veel effectiever zijn, omdat het kan focussen op de specifieke aspecten van de internationale aanwezigheid.

[383]

De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).- Het zal wellicht niemand onder u verbazen dat het Vlaams Belang resoluut tegen de verdere uitbreiding van het vreemdelingenstemrecht zal stemmen.

We hebben daarvoor twee goede redenen. Ten eerste moet het stemrecht voorbehouden blijven voor wie onze nationaliteit heeft. Het moet een beloning zijn voor wie de wil heeft getoond zich te integreren in onze samenleving. Het is geen stap naar integratie, maar wel een beloning voor integratie. En dan nog: vandaag de dag is het gemakkelijker de Belgische nationaliteit te verkrijgen dan een rijbewijs te behalen.

Door het vreemdelingenstemrecht uit te breiden zullen we in een situatie terechtkomen waarin vreemdelingen die geen gebenedijd woord Nederlands of Frans praten, mee mogen beslissen over de toekomst van de Brusselaars. Dat is werkelijk hallucinant! Ze begrijpen de verkiezingsprogramma's van de verschillende partijen niet eens, maar mogen wel stemmen. Enige wil tot integratie in onze samenleving is al lang geen voorwaarde meer.

Met de uitbreiding van het vreemdelingenstemrecht geeft u de vreemdelingen in Brussel het totaal verkeerde signaal dat de wil tot integratie absoluut niet nodig is. Ze mogen zelfs gaan stemmen terwijl ze niet eens in staat zijn de tekst op hun oproepingsbrief te begrijpen. Hoe hypocriet is het om te zeggen dat je werk wil maken van inburgeringstrajecten, terwijl je anderzijds duidelijk aangeeft dat iedere inburgering totaal onnodig is? Zelfs de ultieme beloning voor die inburgering en integratie, het stemrecht, krijg je nu zomaar in de schoot geworpen en er wordt zelfs niet de minste inspanning voor in ruil gevraagd.

[385]

Blijkbaar stoort dat bijzonder bedenkelijke democratische deficit de meeste partijen in het Brussels Hoofdstedelijk Parlement echter niet. Zij zien in het vreemdelingenstemrecht opnieuw de gedroomde kans om hun electorale vijver verder uit te diepen. Zeker de linkerkant heeft in het vreemdelingenpubliek een nieuwe bron gevonden om haar alsmaar krimpemde kiespubliek toch nog wat op peil te houden.

Ik stel trouwens vast dat steeds meer mensen met de Belgische nationaliteit, maar van allochtone afkomst, dergelijke signalen niet waarderen en daarom voor een partij als de mijne stemmen.

(Opmerkingen van de heer De Lille)

Ik zeg op welk punt we ondertussen zijn aanbeland, mijnheer De Lille. Dergelijke gratis propaganda aan het adres van een voortdurend nieuw publiek, stoort ook mensen van allochtone origine die hier al langer zijn, die hier werken, die hier belastingen betalen, die ingeburgerd zijn en die de moeite hebben gedaan om een Brusselaar als alle anderen te worden. Ook aan hen geeft u het verkeerde signaal, met als eindresultaat dat zij ervoor kiezen om voor een partij als de mijne te stemmen. Natuurlijk kan ik dat alleen maar toejuichen, maar het geeft wel aan hoe ver u van uw doelstellingen bent afgedwaald.

Dat het uitbreiden van het stemrecht naar alle niet-Belgen ook nefast is voor de gegarandeerde vertegenwoordiging in het Brussels Hoofdstedelijk Parlement, stoort vele van de partijen hier hoegenaamd niet. Het is nochtans voor de Franstalige partijen dé manier bij uitstek om de politieke invloed van de Vlamingen verder te minimaliseren door het percentage Brusselse Vlamingen nog meer te doen krimpen. Voor de Nederlandstalige machtspartijen in dit halfrond vormt dat echter geen enkel probleem. Zelfs Vlaams minister Gatz heeft maandenlang deze uitbreiding gepromoot. Dat er nu bij de Open Vld toch enige twijfel rijst, heeft wellicht meer te maken met hun onzalige herinnering aan de eerdere uitbreiding van het vreemdelingenstemrecht, die hen electoraal bijna de das heeft omgedaan.

[389]

Daarenboven zijn er ook juridische problemen met zo een Brusselse uitbreiding van het vreemdelingenstemrecht. Eerder al wees professor grondwettelijk recht Emmanuel Vandenbossche op de discriminatie die zou ontstaan tussen niet-Belgen die in Brussel wonen - en dus hier bij de gewestverkiezingen zouden kunnen stemmen - en niet-Belgen in Vlaanderen en Wallonië, die dat niet zouden kunnen doen. Hij zegt daarover het volgende: "Er zijn nogal wat asymmetrieën in België, maar een asymmetrie op basis van de toekenning van een politiek recht hebben we nog nooit meegemaakt. De Raad van State zou dat gewoon afwijzen."

Kortom, deze voorstellen zijn niet alleen juridisch van bedenkelijk allooi, ze zullen ook leiden tot een verdere uitholling van de democratie, ze zijn totaal contraproductief voor de inburgeringstrajecten en ze zijn een belediging voor al die mensen die met inspanningen, studie en werk hebben bewezen dat ze bereid zijn om zich te integreren en op die manier uiteindelijk de Belgische nationaliteit hebben verworven.

[105]

De heer Jef Van Damme (sp.a).- Ik ben blij dat de sp.a lijnrecht tegenover het Vlaams Belang staat. Dat blijkt nogmaals uit dit dossier. Ik ben trots dat we vandaag over dit voorstel van resolutie kunnen stemmen, omdat de inhoud ervan volledig overeenkomt met het standpunt van de sp.a.

Brussel is één stad en één gewest en zou dan ook op één enkele, efficiënte manier moeten worden bestuurd. Dat is al langer een strijdpunt van de sp.a. Eigenlijk geldt dat principe ook voor dit dossier: wij vinden dat deze stad één bestuur moet hebben, dat alle burgers op dezelfde manier behandelt.

Als je burgers laat stemmen op het lokale niveau, is het logisch om hen ook te laten deelnemen aan de gewestverkiezingen. Het gaat uiteindelijk over hun stad, over de plek waar ze leven. Als je naar de cijfers kijkt, is de vaststelling zelfs nog duidelijker. Op dit moment heeft meer dan 30% van alle Brusselaars geen

stemrecht bij de gewestverkiezingen, terwijl het vaak gaat om mensen die hier al heel lang wonen en hier belastingen betalen. Bovendien zijn gewestverkiezingen in Brussel in feite ook lokale verkiezingen.

De cijfers voor het jaar 2030 zijn zelfs nog indrukwekkender. Dan zal bijna de helft van de Brusselaars geen stemrecht hebben bij de gewestverkiezingen indien de huidige regeling wordt gehandhaafd en de politieke rechten van de bewoners niet worden aangepast aan de realiteit. Dat is bijzonder schrikwekkend. Het betekent immers niet alleen dat je de helft van de bevolking per definitie uitsluit van het politieke proces op het lokale niveau, maar het wil bovendien zeggen dat de legitimiteit van parlement én regering bijzonder gebrekkig is. Op die manier wordt immers de democratische geldigheid van het Brussels Gewest ondermijnd en rijzen er fundamentele vragen over het mandaat van de regering.

[107]

Dit voorstel van resolutie is dan ook niet alleen een belangrijk symbolisch signaal. Het is daarnaast ook de eerste stap in een lang proces om verandering te brengen in de manier waarop het stemrecht verdeeld is en om aldus het democratisch deficit weg te werken. Het uitgebreide stemrecht geldt al voor de gemeenteraadsverkiezingen, het is dan ook niet meer dan logisch dat het ook van toepassing wordt voor de gewestverkiezingen.

De sp.a zal het voorstel van resolutie dan ook volmondig steunen.

[109]

De heer Paul Delva (CD&V).- Ook de CD&V heeft een voorstel van resolutie ingediend, waarin we aandringen op een uitbreiding van het stemrecht voor EU-onderdanen bij de gewestverkiezingen. Daarnaast wilden we dat Belgische studenten die in Brussel komen wonen, kunnen kiezen of ze stemmen in de stad of het dorp waar ze gedomicilieerd zijn of in de stad waar ze studeren, Brussel dus.

Meer dan één Brusselaar op drie heeft niet de Belgische nationaliteit. Van die groep is twee derde afkomstig uit een lidstaat van de Europese Unie. Dit heeft natuurlijk te maken met de cruciale rol die Brussel speelt als hoofdstad van Europa, waar dan ook veel EU-onderdanen wonen. Tot nog toe kunnen die mensen slechts in beperkte mate deelnemen aan het politieke leven: ze kunnen hun stem uitbrengen bij de gemeenteraadsverkiezingen en ze mogen bij de verkiezingen voor het Europees Parlement kiezen of ze hun stem uitbrengen in hun thuisland dan wel in de Brusselse gemeente waar ze wonen.

Waarom wil de CD&V gewestelijk stemrecht enkel toekennen aan EU-onderdanen? Voorstanders van het stemrecht voor alle niet-Belgen bij gewestverkiezingen wijzen erop dat er een democratisch deficit bestaat. Volgens de CD&V is er echter wel een belangrijk onderscheid tussen EU-onderdanen en niet-EU-onderdanen. Deze laatsten hebben er alle belang bij om de Belgische nationaliteit te verwerven, want dat geeft hun zekerheid over hun verblijfsvergunning.

EU-onderdanen hoeven zich hierover geen zorgen te maken en vragen daarom niet de Belgische nationaliteit aan. Bovendien zijn de voorbije vijftien jaar de toekenning van de Belgische nationaliteit en de verwerving ervan via naturalisatie aanzienlijk versoepeld, zodat de wetgeving en de daarmee gepaard gaande procedures geen hoge drempel meer vormen om de Belgische nationaliteit te verwerven.

[111]

Zoals gezegd bestaat de grootste groep niet-Belgen in Brussel uit mensen met de nationaliteit van een EU-lidstaat en aan hen stellen we in een eerste fase voor om te participeren aan de gewestverkiezingen. Daarna kunnen we deze uitbreiding evalueren.

De CD&V-fractie kan zich niet helemaal vinden in de vraag naar de toekenning van het stemrecht aan elke niet-Belg die in het Brussels Gewest is gevestigd. We steunen echter wel de vraag naar meer inspanningen van het gewest om mensen met een andere nationaliteit dan de Belgische aan te sporen deel te nemen aan het politieke leven van de gemeente waar ze wonen.

Het advies van de grondwetspecialisten luidt bovendien dat er een parallellisme moet zijn tussen de respectieve gewesten. Als het stemrecht wordt uitgebreid voor de gewestverkiezingen in Brussel, dan moet dat ook gebeuren in de andere gewesten. Dat staat ook in onze resolutie. De Senaat lijkt inderdaad - zoals de resolutie voorstelt - een geschikte plaats om het uitbreiden van het stemrecht te onderzoeken over de gewestgrenzen heen.

De CD&V-fractie zal zich onthouden bij dit voorstel van resolutie. Het gaat enerzijds te ver en anderzijds niet ver genoeg. Het gaat te ver omdat het ook stemrecht wil toekennen aan niet-EU-burgers en niet ver genoeg omdat de CD&V voorstelt om studenten ervoor te laten opteren om hun stem uit te brengen in de plaats waar ze gedomicilieerd zijn dan wel waar ze studeren, zijnde Brussel.

[113]

M. le président.- La discussion générale conjointe est close.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DE MME CAROLINE DÉ SIR, M. EMMANUEL DE BOCK, MMES MAGALI PLOVIE, JOËLLE MILQUET, MM. JEF VAN DAMME, BRUNO DE LILLE ET CHARLES PICQUÉ VISANT À OCTROYER LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES AUX RESSORTISSANTS EXTRA-NATIONAUX RÉSIDENTS À BRUXELLES (NOS A-827/1 ET 2 – 2018/2019)

Discussion des considérants et des tirets du dispositif

M. le président.- Nous passons à la discussion des considérants et des tirets du dispositif de la proposition de résolution.

Considérants 1 à 18

Pas d'observation ?

Adoptés.

Tirets 1 à 4 du dispositif

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des considérants et des tirets du dispositif est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

[115]

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION DE MM. OLIVIER DE CLIPPELE ET VINCENT DE WOLF
EN FAVEUR DU DROIT DE VOTE DES EUROPÉENS AUX ÉLECTIONS DU PARLEMENT DE
BRUXELLES, CAPITALE DE L'UNION EUROPÉENNE (NOS A-13/1 ET 2 – 2014/2015)**

M. le président.- En application de l'article 91.4 du règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

[117]

PROPOSITION D'ORDONNANCE

**PROPOSITION D'ORDONNANCE DE M. RENÉ COPPENS, MME CAROLINE DÉSIR, MM.
EMMANUEL DE BOCK, BENOÎT CEREXHE, JEF VAN DAMME ET PAUL DELVA
INSTAURANT UNE FICTION FISCALE TRANSITOIRE DANS LE CADRE DU BREXIT (N° A-
850/1 – 2018/2019).**

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

[121]

M. Emmanuel De Bock, rapporteur.- Je vais me référer au rapport écrit, car nous avons eu une longue discussion en commission sur un article qui a été proposé. La fiction fiscale organisée vise à apporter une plus grande sécurité juridique, notamment pour le Code des droits de succession.

Je remercie les collègues qui ont pris part à la discussion, en particulier, MM. Draps, Van den Driessche et Verstraete. Si par hasard j'oubliais quelqu'un, il se reconnaîtra dans le rapport écrit.

[125]

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 4

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance.

- *La séance est suspendue à 17h24.*

[277]

- *La séance est reprise à 18h47.*

(M. Charles Picqué, président, reprend place au fauteuil présidentiel)

[279]

VOTES NOMINATIFS

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative au bail commercial de courte durée (nos A-800/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 1

72 membres sont présents.

68 répondent oui.

4 répondent non.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

La proposition d'ordonnance de Mme Marion Lemesre et MM. Olivier de Clippele et Willem Draps relative à la location commerciale de courte durée (nos A-552/1 et 2 – 2016/2017) devient donc sans objet.

[285]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à protéger l'environnement contre la pollution par les déchets plastiques (nos A-755/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 2

71 membres sont présents.

68 répondent oui.

3 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de résolution.

[289]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative à la réparation de certains dommages causés par des calamités publiques (nos A-801/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 3

71 membres sont présents.

67 répondent oui.

4 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[293]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance-cadre visant à assurer une politique de diversité et de lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique locale bruxelloise (nos A-802/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 4

71 membres sont présents.

55 répondent oui.

1 répond non.

15 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance-cadre qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[297]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative au patrimoine culturel mobilier et immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale (nos A-813/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 5

72 membres sont présents.

68 répondent oui.

3 répondent non.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[301]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution de Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Jacques Brotchi et Mme Dominique Dufourny demandant l'installation de dispositifs avertisseurs spécifiques (Bompeln) aux traversées piétonnes de sites propres de transports en commun (nos A-496/1 et 2 – 2016/2017) - (Application de l'article 91.4 du règlement).

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de résolution votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 6

70 membres sont présents.

43 répondent oui.

27 répondent non.

En conséquence, le parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

[305]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions

fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires et la note explicative, faites à Paris le 24 novembre 2016 (nos A-787/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 7

72 membres sont présents.

72 répondent oui.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[309]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à octroyer le droit de vote aux élections régionales aux ressortissants extra-nationaux résidents à Bruxelles (nos A-827/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 8

72 membres sont présents.

52 répondent oui.

18 répondent non.

2 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de résolution.

Les propositions de résolution :

- de Mmes Magali Plovie, Barbara Trachte, MM. Arnaud Pinxteren et Bruno De Lille en vue d'octroyer le droit de vote aux étrangers résidant en Belgique aux élections régionales (nos A-647/1 et 2 – 2017/2018) ;

- de M. Paul Delva, Mmes Brigitte Grouwels, Els Ampe et M. René Coppens visant à octroyer le droit de vote aux étudiants et aux ressortissants des États membres de l'Union européenne lors des élections régionales (nos A-694/1 et 2 – 2017/2018) ;

- de M. Emmanuel De Bock visant à accorder le droit de vote aux étrangers résidant en Belgique aux élections régionales et communautaires (nos A-698/1 et 2 – 2017/2018) ;

deviennent donc sans objet.

[313]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution de MM. Olivier de Clippele et Vincent De Wolf en faveur du droit de vote des Européens aux élections du Parlement de Bruxelles, capitale de l'Union européenne (nos A-13/1 et 2 – 2014/2015) - (Application de l'article 91.4 du règlement).

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de résolution votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 9

72 membres sont présents.

56 répondent oui.

15 répondent non.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

[321]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution de Mmes Annemie Maes, Céline Delforge, Dominique Dufourny, MM. Bruno De Lille et Arnaud Verstraete relative à l'élaboration d'un plan bruxellois pour la suppression progressive des expériences sur animaux (nos A-447/1 et 2 – 2016/2017) - (Application de l'article 91.4 du règlement).

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de résolution votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 10

71 membres sont présents.

44 répondent oui.

17 répondent non.

10 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

[325]

[329]

M. le président.- L'ordre du jour modifié appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance instaurant une fiction fiscale transitoire dans le cadre du Brexit (n° A-850/1 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 11

71 membres sont présents.

71 répondent oui.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise au gouvernement.

[333]

M. le président.- La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 19h04.*